

**Election présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010
en Côte d'Ivoire**

**Rapport de la Mission d'information et de contacts
de la Francophonie**

Sommaire

Sommaire.....	2
Liste des principaux sigles et acronymes.....	3
Introduction.....	4
I - Le contexte général des élections	6
1. L'environnement politique, économique et social.....	6
1.1. La situation politique	6
1.2. La conjoncture sociopolitique à la veille de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010	7
1.2.1. Les forces politiques en compétition	7
1.3. Le tableau économique et social	8
2. Le cadre juridique et institutionnel.....	8
2.1. Le droit applicable aux élections	8
2.2. Le dispositif d'organisation et de contrôle des élections.....	10
II. La mise en œuvre du mandat de la mission de la Francophonie	14
1. L'objectif et la démarche de la mission	14
2. Les rencontres de la mission	15
2.1. Les autorités politiques	15
2.2. Les responsables d'administrations et institutions impliquées dans le processus électoral.....	15
2.3. Les candidats.....	16
2.4. La société civile et les autorités religieuses.....	17
2.5. Les rencontres bilatérales et multilatérales	18
2.6. Les rencontres avec les ambassadeurs de l'espace francophone.....	19
2.7. La médiatisation.....	20
3. Les constats de la mission.....	20
3.1. Les constats de la mission après le premier tour	20
3.2. Les constats de la mission après le second tour	24
4. Les conclusions de la mission	27
4.1. Un bilan globalement positif pour le déroulement du vote	28
4.2. Les sujets d'inquiétude	28
4.3. Les dysfonctionnements observés dans les médias	29
4.4. Les graves dysfonctionnements postélectoraux.....	30
III. Recommandations.....	32
1. A l'attention des autorités ivoiriennes.....	32
2. Aux instances de la Francophonie	32
Annexes	33
Communiqués de la mission d'information et de contacts des 2 novembre et 1er décembre 2010.....	34
Communiqué du Secrétaire Général de la Francophonie du 5 décembre 2010.....	35
Déclarations sur la certification des résultats définitifs et sur le second tour de l'élection présidentielle par le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire (3 et 8 décembre 2010).....	37
Comptes-rendus des rencontres de la Mission d'information et de contacts de la Francophonie lors de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire	43

Liste des principaux sigles et acronymes

CCI : Centre de Commandement Intégré

CEI : Commission Electorale indépendante

CNCA : Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA)

Zones CNO : Centre Nord et Ouest (zones des Forces Nouvelles)

CNP Conseil National de la Presse (CNP)

FAFN : Forces Armées des Forces Nouvelles

FANCI : Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

FPI : Front Populaire Ivoirien

LMP : La Majorité Présidentielle

RDR : Rassemblement des Républicains

ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

PIT : Parti Ivoirien des Travailleurs

RSSG : Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies

RTI : Radio Télévision Ivoirienne

Introduction

Les 31 octobre et 28 novembre 2010 se sont tenus en Côte d'Ivoire les premier et deuxième tours de l'élection présidentielle, conformément aux textes en vigueur¹.

Cette élection en Côte d'Ivoire devait marquer une étape décisive de la sortie de crise dans un pays marqué par une décennie de conflits et de tensions. Après le coup d'Etat de 1999, les conditions désastreuses du scrutin de 2000 et le soulèvement d'une rébellion armée en septembre 2002, la Côte d'Ivoire s'est enfoncée dans une grave crise sociopolitique. Le pays est resté divisé en un nord placé sous l'autorité de fait des ex rebelles organisés en Forces Nouvelles et un sud loyaliste au gouvernement central.

Prévu constitutionnellement pour la fin octobre 2005, le scrutin a fait l'objet de multiples reports, liés principalement à un fort climat de méfiance entre les parties au scrutin et aux obstacles et aux difficultés techniques pour l'enrôlement des électeurs et la confection d'une nouvelle liste électorale acceptée de tous.

Pour la tenue de cette élection, les acteurs politiques ivoiriens se sont focalisés sur les questions de transparence et de crédibilité du processus électoral. Afin de rompre avec les dysfonctionnements qui avaient entaché les élections précédentes et pour restaurer la confiance et l'unité nationale, les autorités ivoiriennes ont souhaité que ce scrutin fasse l'objet d'une observation la plus large possible. Le gouvernement ivoirien et la Commission électorale indépendante (CEI) ont donc estimé nécessaire de solliciter certaines organisations internationales et régionales pour accompagner le pays à cette étape de son évolution politique. Dans cette perspective, les autorités ivoiriennes ont saisi le Secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, pour l'envoi d'une mission électorale francophone.

La délégation de l'OIF, qui a séjourné en Côte d'Ivoire du 27 octobre au 4 novembre 2010 (1^{er} tour), puis du 24 novembre au 2 décembre 2010 (2^{ème} tour), était une mission d'information et de contacts. Son mandat consistait à prendre la mesure des efforts déployés par l'ensemble des acteurs politiques ivoiriens en faveur de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, ainsi qu'à rendre compte des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du processus électoral dans ce pays. A cet effet, les membres de la mission francophone, œuvrant conformément aux engagements consignés dans le Chapitre IV-B de la Déclaration de Bamako et relatifs aux élections libres, fiables et transparentes, ont rencontré les autorités politiques ivoiriennes, les acteurs nationaux, les responsables d'institutions impliquées dans la préparation, l'organisation, ainsi que le contrôle de l'élection présidentielle, certains candidats en lice, les représentants des organisations de la société civile, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux. En outre, la délégation de l'OIF a également suivi les opérations électorales dans quelques centres de vote situés, pour l'essentiel, dans le district d'Abidjan et dans les localités de Divo et d'Adzopé.

La mission de la Francophonie était conduite pour les deux tours du scrutin, par Monsieur Gérard Latortue, ancien Premier ministre d'Haïti. Elle était composée de :

¹ Parmi ces textes citons notamment le décret n°2010-207 du 05 août 2010 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République, le décret n°2010-301 du 9 novembre 2010 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue du second tour de l'élection présidentielle, et la loi n° 2000-514 du 1er août 2000 portant code électoral modifiée par l'ordonnance 2008-133 du 14 avril 2008 et les ordonnances 2009-268 et 2009-269 du 25 août 2009 .

- Monsieur Moktar Ould Haye, ancien ministre (Mauritanie), présent lors des deux tours ;
- Monsieur Mohamed Haibetna Ould Sidi Haiba, président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la presse, ancien ministre (Mauritanie), présent lors du premier tour ;
- Monsieur Babacar Kanté, professeur, ancien vice-président du Conseil Constitutionnel (Sénégal), présent lors du premier tour ;
- Monsieur Marcel Blanchet, directeur général des élections du Québec (Québec), présent lors du premier tour ;
- Monsieur Sylvain Nouwatin, Secrétaire général de la Cour Constitutionnelle et ancien président de la Commission Electorale Nationale Autonome (Bénin), présent lors du second tour ;
- Madame Sylvie Zeinabo Kayitesi, commissaire à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, présidente de la Commission nationale des Droits de la personne (Rwanda), présente lors du premier tour ;
- Monsieur Koffi Kounté, président de l'Association francophone des commissions nationales de protection des Droits de l'Homme, président de la Commission nationale des Droits de l'Homme (Togo), présent lors du second tour ;
- Maître René Tagne, délégué régional d'Electons Cameroun (Elecarn) pour la région Ouest (Cameroun), présent lors des deux tours ;
- Monsieur Jean-Claude Maene, député-bourgmestre (Communauté Francophone de Belgique), présent lors du premier tour ;
- Monsieur Dimitri Fourny, député-sénateur (Communauté Francophone de Belgique), présent lors du second tour ;
- Monsieur Davy Victorien Yama, député (Centrafrique), présent lors des deux tours ;
- Monsieur Alcinou Louis Da Costa, consultant en communication (Sénégal), présent lors des deux tours ;
- Madame Catherine Dernis, rapporteur, spécialiste en communication et information (France), présente lors des deux tours ;
- Monsieur Saïdou Kane, responsable de projets à la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'OIF, présent lors des deux tours.

I - Le contexte général des élections

1. L'environnement politique, économique et social

1.1. La situation politique

On ne saurait comprendre le contexte politique ivoirien et les enjeux électoraux de 2010 sans un bref rappel de la crise que le pays a traversée au cours de la dernière décennie.

En décembre 1999, Henri Konan Bédié, successeur de Félix Houphouët-Boigny à la présidence de la Côte d'Ivoire depuis 1993, est renversé par un coup d'Etat militaire, qui porte à la tête du pays le Général Robert Gueï. Après une période de gouvernement de transition qui met en place une nouvelle Constitution, adoptée par voie référendaire en juillet 2000, une élection présidentielle se tient en octobre 2000. Ce scrutin, remporté par un des opposants historiques d'Houphouët, le leader du Front Populaire Ivoirien (FPI) Laurent Gbagbo, se déroule dans des conditions très contestées. Les opérations électorales sont accompagnées de fortes violences, essentiellement de nature xénophobes, et deux des principaux leaders politiques du pays, l'ancien président et chef du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) Henri Konan Bédié, et l'ancien Premier ministre et chef du Rassemblement des Républicains (RDR), Alassane Ouattara, ont été exclus du scrutin.

Le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'Etat à Abidjan est suivie d'un soulèvement armé dans le pays. Les villes de Bouaké et Korhogo, au centre et au nord du pays, tombent entre les mains des rebelles. Les combats entraînent une partition de fait du pays le long d'un axe Est-Ouest Kineta - Mbahicro - Zuenoula - Bangolo – Danané, qui devient une « zone de confiance » placée sous surveillance internationale. La partie Nord (dite zone Centre Nord Ouest) est contrôlée par les Forces Nouvelles, groupement issu de l'agrégation des différents mouvements rebelles. Guillaume Soro prend la tête de ce mouvement. La zone sud, dite loyaliste, reste placée sous l'autorité de l'Etat et du Président Laurent Gbagbo.

Entre 2003 et 2007, les parties en présence signent plusieurs accords de règlement de la crise, régulièrement contestés par des mouvements de rue (en particulier ceux menés par les « Jeunes Patriotes »). A l'Accord de Linas-Marcoussis, conclu le 24 janvier 2003, qui prévoit entre autres le maintien au pouvoir du Président Laurent Gbagbo et la formation d'un gouvernement composé de tous les signataires, y compris les rebelles, se succèdent de nouvelles négociations placées sous les auspices de la médiation internationale, à Accra (en 2003 et 2004), puis à Pretoria (2004-2006). Dans cette période, la vie sociopolitique ivoirienne est marquée par de fortes tensions ponctuées d'épisodes de grandes violences. A partir de juillet 2003 une mission de paix des Nations Unies (baptisée MINUCI puis ONUCI en 2004) se déploie sur le territoire ivoirien. Cette mission vient renforcer la force française de l'opération Licorne, engagée depuis 2002 selon les accords qui lient la Côte d'Ivoire à la France.

Le 4 mars 2007, Laurent Gbagbo et Guillaume Soro signent l'Accord Politique de Ouagadougou, résultat d'un dialogue direct entamé depuis la fin 2006 entre la présidence et les Forces Nouvelles avec la Facilitation du Président du Burkina Faso et Président en exercice de la CEDEAO, Blaise Compaoré. Cet accord prévoit la relance du processus d'identification et d'enregistrement des électeurs, un calendrier pour le désarmement et l'organisation des élections. Le Secrétaire général des Forces nouvelles, Guillaume Soro, devient le Premier ministre d'un gouvernement d'union nationale, chargé des questions du désarmement, de la réunification et de l'organisation des élections. L'Accord Politique de Ouagadougou est complété au cours des années 2007 et 2008 d'accords complémentaires, précisant notamment certaines modalités techniques pour les opérations d'identification et

d'inscription sur la liste électorale, déterminant un agenda au redéploiement de l'administration sur le territoire ivoirien et fixant de nouvelles échéances et conditions pour le désarmement et le regroupement des ex combattants.

Une des causes de la crise ivoirienne prend racine dans les revendications identitaires et la notion de l'ivoirité. Cette toile de fond récurrente de la crise et des tensions politiques et sociales des quinze dernières années résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : la fin du droit de vote des étrangers en 1994, autorisés à voter depuis la création du pays (cette interdiction avait fait naître la suspicion au moment de l'établissement des listes électorales de 1995, et, par delà, a pesé sur la période 2006-2010) ; la vulgarisation d'une doctrine à caractère xénophobe - « l'ivoirité » - pendant la présidence de Henri Konan Bédié, et la réforme foncière de 1998 faisant prévaloir le droit du sang, oubliant les populations migrantes qui avaient cru acheter leurs terres. Un grand nombre de conflits, souvent meurtriers, entre « autochtones » et « allochtones » (c'est-à-dire étrangers) et/ou migrants ivoiriens a suivi. Dans le même temps, le sentiment de xénophobie est devenu omniprésent dans la vie sociopolitique du pays, le débat sur la nationalité ayant développé une polémique autour des conditions d'éligibilité de l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara, celui-ci étant régulièrement accusé d'être un étranger.

1.2. La conjoncture sociopolitique à la veille de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010

La zone de confiance, démantelée en avril 2007, a cessé d'être sous contrôle des forces impartiales (Forces des Nations Unies et forces françaises de la Licorne) en juillet 2008. Mais malgré une restauration progressive de l'administration (justice, santé, préfets...), la partition du pays reste un fait et l'autorité des Forces armées des Forces nouvelles sur les zones Centre Nord et Ouest (CNO) une réalité économique et sécuritaire. En dépit des différents accords de paix et des cérémonies symboliques, le désarmement des forces reste à achever.

Malgré l'accalmie indéniable et l'instauration d'un climat apaisé qui a suivi la signature de l'Accord de Ouagadougou, la Côte d'Ivoire reste sujette à des épisodes violents. Ainsi, le 29 juin 2007, le Premier ministre a échappé à un attentat (un tir à la roquette sur l'avion à bord duquel il se trouvait à Bouaké).

Le 12 février 2010, alors que circulaient des rumeurs de manipulation sur la liste électorale provisoire, Laurent Gbagbo a annoncé la double dissolution de la CEI et du Gouvernement. Cette décision a déclenché une série de manifestations, dont certaines avec violence, dans plusieurs villes du pays. Une médiation menée par le Facilitateur a mis un terme à ces troubles le 22 février, mais la méfiance entre les acteurs politiques s'est alors accentuée.

1.2.1. Les forces politiques en compétition

14 candidats étaient en lice pour le scrutin du 31 octobre. Leur candidature a été validée par le Conseil Constitutionnel après l'examen de pièces justificatives et le paiement d'une caution de 20 millions de francs CFA. La liste des candidats a été publiée le 20 novembre 2009. On comptait parmi eux sept candidats indépendants. Une seule femme a fait acte de candidature :

1. Félix Akoto Yao (indépendant),
2. Anaky Kobena Innocent (Mouvement des Forces d'Avenir, MFA),
3. Henri Konan Bédié (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, PDCI), président de fin 1993 à décembre 1999,
4. Dolo Adama (indépendant),

5. Enoh Aka Ndouba (indépendant),
6. Laurent Gbagbo, président sortant (La Majorité Présidentielle, LMP)
7. Gnamien Konan (Union pour la Côte d'Ivoire, UPCI),
8. Siméon Konan Kouadio (indépendant),
9. Jacqueline Oble Lohoues (indépendante)
10. Albert Mabri Toikeuse (Union pour la Démocratie et pour la Paix en Côte d'Ivoire, UDPCI),
11. Alassane Ouattara (Rassemblement des Républicains, RDR), ancien Premier ministre de Houphouët-Boigny,
12. Pascal Tagoua Nynsémon (indépendant),
13. Tohou Henri (indépendant),
14. Francis Romain Wodié (Parti Ivoirien des Travailleurs, PIT).

A la veille du 31 octobre, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara étaient cités pour être les candidats les mieux placés face à la candidature du président sortant Laurent Gbagbo. Leur participation à ce scrutin était un des enjeux majeurs de la sortie de crise alors qu'ils avaient été exclus de l'élection présidentielle de 2000².

1.3. Le tableau économique et social

La Côte d'Ivoire réunit, sur une superficie de 322 463 km², une population de 20,6 millions d'habitants dont un peu plus de 4 millions d'étrangers. 45 % de cette population est urbaine, et 41,7 % a moins de 15 ans. Les villes les plus peuplées sont Abidjan, capitale économique (3 millions ha), Bouaké (460 000 ha), Daloa (175 000 ha), Yamoussoukro, capitale politique (160 000 ha).

On compte une soixantaine de groupes ethniques répartis schématiquement en quatre grandes familles linguistiques et géographiques : les Akans (Baoulés, Agni, Abron) à l'Est et au Sud-Est ; Les Gur et Malinkés (Sénoufo, Koulango et Lobi), au Nord ; Les Krous (Bété, Dida), au Sud-Ouest ; Les Mandé (Yacouba, Guéré) à l'Ouest. L'islam est pratiqué par 38,6 % de la population, le christianisme par 32,8 %, les religions animistes par 11,9 %.

La Côte d'Ivoire est classée 163ème dans l'indice du Programme des Nations Unies pour le développement. 49 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 US\$/jour). Le taux d'alphabétisation est de 48,7 %.

2. Le cadre juridique et institutionnel

2.1. Le droit applicable aux élections

L'élection du Président de la République de Côte d'Ivoire est régie par la constitution du 1^{er} août 2000, complétée en ce domaine par un ensemble de lois, décrets, ordonnances et décisions.

2.1.1. Les dispositions constitutionnelles

La loi constitutionnelle n°2000-513 du 1^{er} août 2000 s'ouvre sur un préambule dans lequel il est fait référence aux instruments internationaux relatifs aux droits et libertés définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981. En outre, les titres I et II de la Constitution consacrent

² Henri Konan Bédié faisait l'objet d'une interdiction de territoire national et n'avait pu produire un certificat de santé dûment délivré par des autorités médicales ivoiriennes. Alassane Ouattara avait vu sa nationalité ivoirienne contestée.

expressément la liberté de pensée et d'expression, la liberté de réunion et de manifestation et le pluralisme politique.

Les aspects relatifs à la séparation des pouvoirs, aux rapports entre ces pouvoirs, à la conclusion des traités et accords internationaux ainsi qu'à la révision de la Constitution sont définis dans le corpus de la loi fondamentale. Le Titre III pose les termes relatifs au Président de la République et au gouvernement. Les Titres IV et V concernent le pouvoir législatif et ses relations avec le pouvoir exécutif. L'indépendance de la justice est consacrée par les articles compris dans le titre VIII. Le Président de la République est le garant de l'indépendance de la magistrature.

Pour l'élection présidentielle, ce sont les articles 35 et suivants qui posent les conditions du mandat et de l'éligibilité à la Présidence de la République pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. En vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis du janvier 2003, la décision n° 2005-01/PR du 15 juillet 2005 a revu certaines des conditions prévues par la Constitution. Cette décision, qui a été intégrée au code électoral ajusté, a ainsi permis à tous les signataires de Linas-Marcoussis d'être éligibles sans être soumis aux restrictions prévues par cet article 35 (en particulier les conditions d'âge ou de nationalité)³.

La constitution pose également les conditions de la tenue du scrutin présidentiel : l'élection est acquise à la majorité des suffrages exprimés en un ou deux tours si cette majorité n'a pas été trouvée à l'issue du premier. Celui-ci doit se tenir dans le courant du mois d'octobre de la cinquième année du mandat du président sortant. Le terme de ce mandat a été repoussé à plusieurs reprises, en application des provisions mentionnées à l'article 48 de la Constitution⁴.

2.1.2. Le code électoral

Le cadre d'organisation des élections de sortie de crise a fait l'objet d'amendements et ajustements discutés lors des différents accords de paix. L'Accord de Linas-Marcoussis prévoit l'éligibilité, sans condition, de tous les partis politiques qui en sont signataires.

L'Accord Politique de Ouagadougou modifie le processus d'établissement de la liste électorale et facilite la réception des requêtes d'inscription.

En application de ces différents accords de paix, le texte électoral ivoirien a été revu par l'ordonnance n°2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustement au code électoral pour les élections de sortie de crise. Ces ajustements prévoient également :

- L'établissement d'une nouvelle liste électorale sur la base de celle de 2000, intégrant des données biométriques aux côtés des données alphanumériques.

³ Article 54 de la loi n° 2000-514 du 1^{er} août 2000 portant code électoral modifié par l'ordonnance n° 2008-133 du 14 avril 2008 : «La déclaration de candidature est obligatoirement accompagnée de pièces ci-après : une déclaration personnelle revêtue de la signature du candidat et dûment légalisée ; un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ; un certificat de nationalité ; une déclaration sur l'honneur de non renonciation à la nationalité ivoirienne ; un casier judiciaire.

Pour la présente élection présidentielle, conformément aux accords politiques, les candidats issus des partis politiques ou groupements politiques signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis sont dispensés de la production de quelque pièce que ce soit, à l'exception de la déclaration personnelle de candidature revêtue de la signature du candidat qui doit être accompagnée, le cas échéant, d'une lettre d'investiture du ou des partis ou groupements politiques qui les parrainent ».

⁴ L'article 48 de la Constitution du 1^{er} août 2000 stipule : « Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate, et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation obligatoire du président de l'Assemblée nationale et de celui du Conseil constitutionnel ».

- L'assouplissement des conditions d'inscription sur la liste électorale (présentation d'un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif ou une expédition du jugement supplétif).
- L'utilisation du bulletin unique.

2.1.3. La convocation des électeurs

La date du premier tour a été fixée par le décret n°2010-207 du 05 août 2010 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue de l'élection du Président de la République, qui détermine les grandes dispositions du scrutin : « Le collège électoral de la République de Côte d'Ivoire est convoqué le dimanche 31 octobre 2010, en vue de procéder à l'élection du Président de la République. Le scrutin sera ouvert à sept heures et clos à dix sept heures. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, un second tour de scrutin sera organisé quinze (15) jours après la proclamation des résultats définitifs du premier tour par le Conseil Constitutionnel, entre les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages. L'élection du Président de la République au second tour est acquise à la majorité simple des suffrages exprimés. »

La date du second tour a été fixée au 28 novembre 2010 par le décret n°2010- 301 du 9 novembre 2010 portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'Ivoire en vue du second tour de l'élection du Président de la République.

2.2. Le dispositif d'organisation et de contrôle des élections

2.2.1. La Commission électorale indépendante

Du fait du climat de suspicion généré par le conflit, les acteurs ivoiriens se sont entendus, dans les accords de paix, pour confier l'organisation des élections de sortie de crise à une Commission électorale indépendante (CEI). Celle-ci est composée de façon paritaire des représentants des partis politiques présents à Linas-Marcoussis et de personnalités nommées par le Président de la République et par le gouvernement. La loi instituant la Commission électorale indépendante, adoptée en décembre 2004, a été modifiée en juillet 2005, conformément aux dispositions issues de l'accord de Pretoria quant à sa composition. La Commission centrale est composée de membres permanents et non permanents⁵, nommés par décret pris en Conseil des ministres pour une durée de six ans. Ses membres sont installés en mars 2006, après la résolution de conflits politiques. La CEI, dont le siège est situé à Abidjan, comprend une commission centrale et des commissions locales, à l'échelon régional, départemental, sous-préfectoral et communal. Les commissions locales sont composées de membres non permanents.

⁵ La Décision n°2005-06/PR du 15 juillet 2005 introduit dans la composition de la CEI les représentants de chacune des parties signataires de l'Accords de Linas-Marcoussis non encore représenté au sein de la CEI. La commission centrale est ainsi composée d'un représentant du président de la République ; d'un représentant du président de l'Assemblée nationale ; d'un représentant du président du Conseil constitutionnel ; de deux magistrats désignés par le Conseil supérieur de la magistrature ; de deux avocats désignés par le Barreau ; d'un représentant du ministre chargé de l'Administration du territoire ; d'un représentant du ministre chargé de la Sécurité ; d'un représentant du ministre chargé de l'Economie et des Finances ; d'un représentant du ministre chargé de la Défense ; de deux représentants de chaque parti ou groupement politique ayant au moins un député à l'Assemblée nationale ou ayant remporté au moins une élection municipale ou de Conseil régional, de Conseil général ou de District ; et de deux représentants de chacune des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis non encore représentées au sein de la Commission électorale indépendante.

La décision n°2005-11/PR du 29 août 2005 prévoit la représentation dans les commissions locales de tous les membres de la commission centrale.

Organe central de la préparation et de l'organisation des élections, la CEI assure le contrôle et la supervision des activités de tous les autres organes administratifs ou privés intervenant dans le processus électoral⁶. Elle a pour principales attributions :

- Le recensement électoral, l'établissement des listes électorales, l'impression et la distribution des cartes d'électeur.
- La réception des candidatures.
- L'information et la sensibilisation des populations.
- La détermination des lieux et bureaux de vote.
- L'accréditation des observateurs.
- Le contrôle de la régularité du déroulement de la campagne, des opérations de vote, de dépouillement des bulletins de vote et de recensement des suffrages.
- La garantie sur toute l'étendue du territoire national et à tous les électeurs du droit et de la liberté de voter.
- La collecte des procès-verbaux des opérations de vote et la centralisation des résultats.
- La proclamation provisoire ou définitive des résultats de toutes les élections à l'exception de l'élection présidentielle et du référendum pour lesquels la proclamation définitive des résultats relève de la compétence exclusive du Conseil constitutionnel.

2.2.2. Le Conseil constitutionnel

Pour le contentieux des candidatures, de la campagne électorale et du scrutin proprement dit, le juge compétent est le Conseil constitutionnel. Celui-ci est composé d'un président et de six conseillers (le Président et trois conseillers nommés pour six ans non renouvelables par le Président de la République, trois conseillers nommés par le président de l'Assemblée nationale).

Le Conseil constitutionnel statue sur l'éligibilité des candidats aux élections présidentielles et législatives. Il est juge des contentieux de ces élections dont il proclame les résultats définitifs. Il peut en outre prononcer l'annulation des élections en cas d'irrégularités graves de nature à entacher la sincérité du scrutin et en affecter le résultat d'ensemble. En outre, le code électoral lui confère un pouvoir de régulation en cas de blocage du processus électoral⁷.

2.2.3. Les organes de régulation des médias

Les médias ivoiriens sont contrôlés par deux instances de régulation, le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) et le Conseil national de la presse (CNP), qui disposent de prérogatives en période électorale.

Le CNCA a été créé par la loi n°2004-644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la Communication audiovisuelle. Celui-ci est, entre autres, chargé de s'assurer du respect de

⁶ Office National de l'Identification (ONI), Commission Nationale de Supervision de l'Identification (CNSI), Institut National de Statistique (INS), SAGEM Sécurité pour l'identification ; CNCA et CNP pour la régulation des médias pendant la campagne électorale.

⁷ Articles 46 et 47 de l'ordonnance n°2008-133 du 14 avril 2008, portant ajustement du code électoral pour les élections de sortie de crise : « Par ailleurs, Le Conseil constitutionnel peut, en cas de décès ou empêchement absolu de l'un des candidats annoncés, décider du report de l'élection ou de la reprise des opérations. ». « En cas d'événements ou circonstances graves notamment d'atteinte à l'intégrité du territoire, de catastrophes naturelles rendant impossible le déroulement normal des élections et la proclamation des résultats, le Conseil constitutionnel a seul compétence pour ordonner l'arrêt ou la suspension des opérations électorales, ou la proclamation des résultats. Il a également le pouvoir d'ordonner ou non la reprise des opérations en fonction de l'évolution de la situation. »

l'éthique et de la déontologie des médias audiovisuels. Il est en outre chargé de garantir « l'égalité d'accès et de traitement ainsi que l'expression pluraliste des courants d'opinions, particulièrement pendant les périodes électorales ».

La loi n°2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse écrite a, quant à elle, mis en place le CNP. Ses prérogatives en matière de régulation des médias écrits sont les mêmes que celles du CNCA en matière audiovisuelle, mais la loi ne lui prévoit pas explicitement une charge particulière en période électorale.

La loi portant code électoral ajusté de 2008 est venue compléter ou préciser les attributions des deux organes de régulation des médias en période électorale en les érigeant comme garants de l'accès équitable et égal des candidats aux médias publics⁸.

Dans ce cadre, les instances de régulation ont pris l'une et l'autre certaines décisions portant réglementation de la campagne et de la pré campagne.

Pour le premier tour, le CNCA a défini les modalités de programmation des messages des candidats dans différentes émissions dans une série de décisions en date du 8 octobre 2010⁹. L'ordre de passage retenu a combiné ordre des dépôts de dossiers de candidatures et l'appartenance de ceux-ci à un groupe politique ou non, membre du Cadre permanent de concertation de l'Accord politique de Ouagadougou ou non. Le CNCA a par ailleurs autorisé une dérogation¹⁰ aux radios et télévisions privées non commerciales, non autorisées à diffuser des programmes à caractère politique en temps ordinaire, pour la diffusion synchronisée sur la RTI des émissions relatives à la campagne électorale.

Pour le second tour le CNCA a défini les modalités d'accès aux médias audiovisuels dans la décision n°2010-13 du 08 novembre 2010 fixant la programmation des émissions relatives à la campagne électorale, modifiée par la décision n°2010-14 du 17 novembre 2010 et par la décision n°2010-11 du 08 novembre 2010 relative aux émissions « Au cœur du débat » et « Le Plateau des élections ». Il a par ailleurs défini le cadre d'un débat télévisé et radiodiffusé entre les deux candidats, qui s'est tenu le 25 novembre 2010.

De son côté, le CNP a strictement défini les principes réglementant l'accès au quotidien d'Etat Fraternité Matin d'abord pour la période dite de pré campagne¹¹ puis pour la

⁸ L'article 30 de l'ordonnance n°2008-133 du 14 avril 2008 dispose que : « Pour l'élection à la présidence de la République, les partis et groupements politiques ont un accès équitable aux médias d'Etat à compter de la date de publication de la liste provisoire jusqu'au scrutin, selon les modalités définies par la Commission Electorale Indépendante. Pendant la campagne électorale, dont la durée est déterminée par décret pris en Conseil des ministres, les candidats retenus ont un égal accès aux organes officiels de presse écrite, parlée et télévisée, selon les modalités définies par la Commission électorale indépendante. L'égalité d'accès aux organes audiovisuels est garantie par le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA). L'égalité d'accès aux organes de presse publics est garantie par le Conseil national de la presse (CNP). L'utilisation par les candidats et leur état-major des véhicules administratifs et de tout moyen de transport appartenant à l'Etat, notamment aéronefs, navires, à des fins de propagande électorale est proscrite. »

⁹ Décision n°2010-04 du 8 octobre 2010 relative aux modalités de programmation des candidats à l'élection présidentielle en vue de la participation à l'émission « face aux électeurs ». Décision n°2010-05 du 8 octobre 2010 relative à la désignation des journalistes devant animer l'émission « face aux électeurs » ; Décision n°2010-06 du 8 octobre 2010 portant modalités d'accès des candidats à l'élection présidentielle aux médias audiovisuels de service public ; Décision n°2010-07 du 8 octobre 2010 fixant la programmation des émissions relatives à la campagne électorale.

¹⁰ Décision n°2010-08 du CNCA du 13 octobre 2010.

¹¹ Décision n°01/10/CNP du 14 janvier 2010 portant réglementation de la pré campagne dans la presse écrite pour l'élection présidentielle de sortie de crise.

campagne électorale¹². La publication des messages de campagne des candidats s'y est effectuée selon un ordre défini par tirage au sort.

Ces obligations de respect de l'égalité d'accès visent les deux chaînes TV de la Radiotélévision ivoirienne (RTI) : la Première (diffusion nationale) et TV2 (diffusion limitée à la région d'Abidjan), ses deux stations radio (la Nationale et Fréquence 2) et le quotidien gouvernemental Fraternité Matin.

2.2.4. Le rôle de certification du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU

Les accords de Pretoria d'avril 2005 consacrent l'implication de la communauté internationale pour superviser les étapes du processus électoral ou en faciliter la conduite. Précisée une première fois en juin 2005 (CSUN/RES/1603/2005), cette intervention de la communauté internationale a été redéfinie par la Résolution 1705 du Conseil de Sécurité des Nations unies en juillet 2007 qui confie alors nommément au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire un mandat individuel de certification du processus électoral. Selon le texte du Conseil de sécurité, le RSSG est chargé de *« certifier que tous les stades du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales »*.

¹² Décision n°019/10/CNP du 13 octobre 2010 portant réglementation de l'égal accès des candidats à l'élection présidentielle du 31 octobre 2010 au quotidien Fraternité Matin.

II. La mise en œuvre du mandat de la mission de la Francophonie

1. L'objectif et la démarche de la mission

La Déclaration de Bamako, adoptée par les membres de l'Organisation internationale de la Francophonie le 3 novembre 2000, consacre leur engagement en faveur de la consolidation de l'état de droit, de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, de la gestion d'une vie politique apaisée, du plein respect des Droits de l'Homme et de la promotion d'une culture démocratique intériorisée.

Elle pose ainsi le principe démocratique de la « *tenue, à intervalles réguliers, d'élections libres, fiables et transparentes, fondées sur le respect et l'exercice, sans aucun empêchement ni aucune discrimination, du droit à la liberté et à l'intégrité physique de tout électeur et de tout candidat, du droit à la liberté d'opinion et d'expression, notamment par voie de presse et autre moyen de communication, de la liberté de réunion et de manifestation, et de la liberté d'association* ».

La Déclaration de Bamako, réaffirmée lors du Sommet de Montreux des 22-24 octobre 2010, dote également la Francophonie d'un dispositif de suivi du respect de ces engagements.

C'est dans ce cadre que son Secrétaire général, M. Abdou Diouf, a mandaté une mission d'information et de contacts pour l'élection présidentielle ivoirienne des 31 octobre et 28 novembre 2010.

A la différence d'autres missions internationales déployées en Côte d'Ivoire, la délégation de la Francophonie n'avait pas un objectif d'observation électorale au sens strict. Il ne s'agissait pas pour elle de déployer un nombre conséquent d'observateurs de long ou court terme dans des centres de vote dans l'ensemble du pays. Définie comme une mission d'information et de contacts, elle avait pour mandat de prendre la mesure des efforts déployés par l'ensemble des acteurs politiques ivoiriens en faveur d'élections libres, fiables et transparentes. Sa délégation, composée de personnalités de haut niveau, dont d'anciens ministres, des parlementaires, des dirigeants d'institutions et des experts, avait pour double objectif de prendre attache avec les institutions et les acteurs ivoiriens. Elle devait également rendre compte des éventuelles difficultés relevées dans la mise en œuvre du processus électoral.

La mission de l'OIF entendait veiller à ce que le processus électoral ivoirien respecte certains paramètres, parmi lesquels :

- L'efficacité et crédibilité de l'ensemble des acteurs et des structures impliqués dans le processus électoral.
- La pleine participation des citoyens aux scrutins et traitement égal des candidats.
- Le respect effectif de la liberté de la presse et de l'accès équitable des différentes forces politiques aux médias publics et privés.
- La soumission aux résultats d'élections libres, fiables et transparentes.

A cet effet, les membres de la mission ont cherché à rencontrer tous les acteurs nationaux et les partenaires internationaux impliqués dans le processus.

A la fin de chaque journée, le chef de la délégation organisait une réunion de travail avec tous les membres de la mission afin de partager avec eux toutes les informations reçues et d'obtenir leurs suggestions et commentaires, en s'assurant de leur participation pour l'orientation des actions à mener.

2. Les rencontres de la mission

Les membres de la mission ont rencontré, à différentes étapes du processus électoral, les autorités politiques, les responsables d'institutions impliquées dans la préparation, l'organisation et le contrôle de l'élection présidentielle, certains des candidats en lice ou leurs représentants, les leaders des organisations de la société civile, les autorités religieuses et les partenaires bilatéraux et multilatéraux impliqués directement ou indirectement dans le processus électoral ivoirien¹³.

2.1. Les autorités politiques

Le Premier ministre Guillaume Soro, rencontré à la veille du second tour, affichait un certain optimisme, relevant avoir multiplié les séances de travail avec la CEI pour apporter des correctifs aux déficiences du premier tour et prévenir les blocages. Il s'est félicité du « pas démocratique » franchi grâce à la mobilisation sans précédent de l'électorat au premier tour. M. Soro a dressé un bilan de son travail à la Primature., soulignant qu'il a œuvré « sans relâche » pour amener les acteurs politiques à se parler. Il a déploré la décision de couvre-feu annoncée le 25 novembre par le président Gbagbo. Il l'a jugé prématurée et en a souligné l'effet négatif, qui « ouvre la porte à la suspicion et aux interprétations ». Il a insisté sur ses efforts pour que la décision soit reportée ou qu'elle ne soit adoptée « qu'en cas de nécessité » absolue.

Enfin, il a invité les observateurs à se déployer le plus possible à l'intérieur du pays, particulièrement dans les zones forestières et CNO, afin de garantir une transparence optimale du processus.

Le ministre de la Communication et de l'Information, Ibrahim Sy Savané, rencontré avant le 31 octobre, a dressé un bilan globalement positif du travail des médias pendant la campagne du premier tour de la présidentielle. Il a estimé que les médias d'Etat ont respecté la règle de l'égalité en accordant des temps d'antenne et d'espace rédactionnel rigoureusement identiques aux candidats. Selon lui, les radios de proximité ont également respecté l'interdiction de diffusion d'émissions à caractère politique, ne relayant que message de sensibilisation citoyenne. Le ton des médias est resté pour le premier tour dans l'ensemble acceptable. Le ministre a par ailleurs annoncé qu'une campagne d'information appelant à accepter la défaite des candidats vaincus était programmée pour démarrer dans les médias audiovisuels dès le lendemain du premier tour.

2.2. Les responsables d'administrations et institutions impliquées dans le processus électoral

Avant le premier tour, **le président de la Commission électorale indépendante**, Youssouf Bakayoko, a affirmé sa confiance dans le processus électoral, notant que les dernières questions logistiques pendantes étaient en cours de règlement. Conscient des risques d'une trop longue attente des résultats par la population, il a assuré que la CEI ferait tout son possible pour raccourcir les délais d'annonce de résultats en deçà des trois jours prévus par le code électoral.

A la veille du second tour, le président de la CEI a affirmé que la Commission avait pris des mesures correctives pour pallier les défaillances constatées le 31 octobre, en particulier les questions matérielles et logistiques. Il s'est voulu rassurant sur l'affichage des résultats dans les bureaux de vote après le dépouillement et la volonté de raccourcir les délais de

¹³ Les comptes-rendus intégraux de ces rencontres sont portés en quatrième partie de ce rapport.

publication des résultats électoraux provisoires nationaux et les ramener à moins de 48 heures. Concernant les dérives du discours politique, M. Bakayoko a indiqué avoir contacté les candidats et leurs équipes ainsi que les médias pour les inviter à respecter le code de bonne conduite et éviter qu'un envenimement du ton ne débouche sur des affrontements physiques.

Le président du Conseil Constitutionnel, M. Paul Yao N'Dré, a insisté, avant le second tour, sur la difficulté de son mandat de proclamation des résultats définitifs, affirmant « la vérité doit sortir des urnes conformément au souhait du peuple ». Il a annoncé que le Conseil Constitutionnel, pour ce second tour, avait souhaité mandater des délégués dans des bureaux de vote pour observer, surveiller et vérifier le scrutin et les procès verbaux afin de veiller à la régularité du processus et de renforcer la validation des résultats.

La mission a rencontré à chacun des deux tours **le président du Conseil National de la Presse (CNP)**, Eugène Dié Kacou. Celui-ci a indiqué que, pour le premier tour, les modalités d'accès égal adoptées par le journal gouvernemental *Fraternité Matin* avaient été parfaitement respectées et que le ton d'ensemble des journaux était resté raisonnable en dépit de quelques dérapages. En revanche il a déploré les graves violences verbales de l'entre deux tours, rappelant publiquement les journaux au respect de la déontologie et du code de bonne conduite. Le CNP avait fait le choix de ne pas relever les dérives constatées lors de la campagne du premier tour. Il a choisi pour le second tour une observance stricte de ses prérogatives. Il a ainsi adressé plusieurs blâmes à plusieurs publications et condamné à des sanctions financières deux quotidiens : *Fraternité Matin*, pour avoir dérogé à l'obligation d'accès égal des candidats et *Le Temps*, pour la publication d'un photomontage manipulateur et dégradant.

Le président du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA), Franck Anderson Kouassi, rencontré à l'issue du premier tour, a dressé un bilan satisfaisant du travail des médias audiovisuels dans la campagne électorale. Il a souligné la bonne coopération entre les acteurs et la création de la commission nationale des débats, composée de professionnels issus de différentes administrations et institutions impliquées dans le processus électoral. Il a déploré le choix de M. Bédié de ne pas participer à l'une des émissions phares de la campagne du premier tour et souligné qu'aucun autre candidat n'avait déposé de réclamations quant aux modalités d'accès définies sous la houlette de son institution. Le président du CNCA a par ailleurs admis que certaines activités de candidats ont été rapportées en des termes emphatiques par les commentateurs ou journalistes de la RTI. Il a expliqué que le CNCA avait fait le choix de ne pas notifier ces écarts à leurs auteurs afin d'éviter que ses interventions ne soient perçues comme une censure dans une période très sensible.

Le président du Conseil d'administration de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI), ancien président de la Commission électorale nationale ivoirienne en 2000, Honoré Guié, avait dressé un bilan satisfaisant du comportement de la RTI dans la campagne électorale du premier tour. Rappelant que l'équité était loin d'être assurée sur les antennes des médias d'Etat à son arrivée à la tête de la RTI en 2008, il a salué les efforts réalisés pour la campagne du premier tour et le respect de l'égalité d'accès aux candidats, notant qu'en dehors d'un candidat, aucune réclamation ne lui avait été adressée.

2.3. Les candidats

Laurent Gbagbo, rencontré pendant l'attente des résultats du second tour, a déclaré vouloir tout mettre en œuvre pour que les crispations et frustrations ne se transforment pas en confrontations entre les parties. Le candidat a évoqué les enjeux du deuxième tour en mettant l'accent sur un point particulier de la compétition : la limite d'âge, prévue par la

Constitution. Selon lui, son opposant possédait ici une dernière chance de se présenter au scrutin alors que lui même, plus jeune, pourra encore retenter sa chance dans cinq ans. Il a affirmé que les candidats et leurs militants devaient se soumettre aux résultats proclamés par les institutions compétentes. Il a confirmé avoir écrit à la Commission électorale indépendante et au Conseil constitutionnel en vue de contester le déroulement du scrutin dans certaines localités.

La représentante d'**Alassane Ouattara**, Henriette Diabaté, Secrétaire générale du Rassemblement des Républicains (RDR), a reçu la délégation à l'issue de second tour. Elle a apprécié positivement l'élection, notant que les dysfonctionnements, relevés au premier tour, avaient été corrigés et que le scrutin s'était bien déroulé. Elle s'est cependant inquiétée des déclarations et communiqués diffusés à la radiotélévision nationale par certains groupes se réclamant observateurs internationaux, tendant à accréditer les allégations du candidat de La Majorité Présidentielle relatives aux défaillances relevées dans les zones Centre Nord et Ouest.

Henri Konan Bédié, candidat à l'élection présidentielle du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et ancien président de la République, a affirmé, au premier tour, sa volonté d'accepter le verdict des urnes. Selon lui, la population acceptera les résultats, la transparence des opérations offrant une réelle garantie de non-violence.

Francis Wodié, candidat à l'élection présidentielle du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), a souligné, avant le premier tour, le manque de confiance entre les acteurs politiques et la part belle faite dans les médias aux trois candidats « poids lourds ». Il a également fait part de ses inquiétudes quant aux risques pesant sur la sécurité du scrutin et sur la libre circulation des électeurs. M. Wodié s'est enfin interrogé sur la capacité des « grands candidats » à accepter les résultats et sur leur faculté à faire entendre leurs consignes en direction de leurs militants.

2.4. La société civile et les autorités religieuses

Le coordonnateur de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), Patrick N'Gouan a dressé un historique de la contribution de la société civile au processus de sortie de crise, notant que d'abord exclue du processus, elle y avait été intégrée pour certaines étapes à partir de 2006-2007. Structurées en Convention nationale à partir de 2008, les différentes organisations de la société civile (organisations des droits de l'homme, religieuses, professionnelles, de développement) ont tenu les « Journées de consensus national en mai 2009 ». 50 résolutions y ont été adoptées. La CSCI est par ailleurs impliquée dans le processus électoral à double titre : sensibilisation des populations et observation des élections.

A l'issue du second tour, M. N'Gouan a présenté les premières conclusions de la mission d'observation de la CSCI. Les observateurs de la CSCI ont enregistré des irrégularités et incidents isolés qui n'affectent pas profondément l'élection et le résultat. Mineurs dans l'ensemble, ces incidents ont dans quelques cas été d'une réelle gravité. Certains bureaux dans le Nord et dans l'Ouest ont été victimes d'agressions. La CSCI a par ailleurs déploré la mise en scène par la RTI les 30 novembre et 1^{er} décembre de témoignages et déclarations de groupes se réclamant d'organisations d'observation électorale internationales.

Le Président du collectif des religieux pour des élections apaisées, l'Archevêque d'Abidjan Monseigneur André Kutwa, a présenté l'objectif du collectif des religieux, qui réunit les responsables des principales religions pratiquées en Côte d'Ivoire, dont le chef de la communauté musulmane et les chefs des églises catholique, évangélistes et du christianisme céleste. L'action du collectif, continue depuis 2002, s'est renforcée pour les élections. Pour le premier tour, les religieux sont allés à plusieurs reprises à la rencontre des

candidats, avant et après le scrutin. Pour le second tour, ils ont adopté une démarche similaire, invitant les deux candidats restés en compétition en amont du débat télévisé à dépassionner leur discussion pour n'afficher que la grandeur de leur stature.

2.5. Les rencontres bilatérales et multilatérales

La mission d'information et de contacts de la Francophonie a bénéficié de l'appui logistique de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Elle a également rencontré le Représentant Spécial du Facilitateur et participé à plusieurs rencontres avec les groupes d'observateurs déployés en Côte d'Ivoire pour le scrutin présidentiel et les ambassadeurs de l'espace francophone.

Les missions d'observation électorale internationales ont déployé 423 observateurs de court et long terme dans toutes les régions du pays pour le premier tour et 325 pour le second tour. Outre la Francophonie, cinq missions internationales participaient à l'observation du scrutin : l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union européenne, le Centre Carter. Certaines représentations diplomatiques ont également participé à l'observation électorale sur l'ensemble du territoire.

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

L'ONUCI a mis en place une plate-forme de partenariat avec les observateurs internationaux, facilitant à la fois les aspects logistiques et sécuritaires et les échanges entre les délégations. Son travail a assurément bénéficié à la mission de la Francophonie.

La mission s'est également entretenue à différentes reprises avec **le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG)**, M. Young Jin Choi, et certains de ses collaborateurs. M. Choi a exposé l'appui logistique que l'ONUCI a apporté aux autorités ivoiriennes, et particulièrement à la Commission électorale indépendante, tout au long du processus électoral. Déjà intense pour le premier tour, cette assistance, notamment axée sur le transport du matériel électoral et des procès-verbaux de dépouillement, a été encore renforcée pour le second tour.

Le RSSG a par ailleurs insisté sur les impératifs de transparence des opérations électorales, qui sont, pour lui, des garanties de leur crédibilité – un impératif d'autant plus important pour M. Choi qu'il est détenteur d'un mandat de certification du processus électoral. La certification vise le respect de cinq critères cadres, acceptés par les acteurs politiques ivoiriens et la communauté internationale : la paix (le processus doit se dérouler dans un climat apaisé), l'inclusion (le processus électoral doit inclure tous les citoyens qui remplissent les conditions pour être électeur, candidat et éligible), les médias d'Etat (problématiques d'accès et d'impartialité), la liste électorale, les résultats.

Il a explicité sa méthode de certification, fondée pour cette étape des résultats, sur trois éléments : l'utilisation de 700 bureaux témoins pour les observations de tendance ; l'analyse des résultats de la CEI par région ; l'analyse de tous les procès-verbaux de dépouillement reçus par l'ONUCI. L'acceptation des résultats est, pour M. Choi, un élément clé du processus électoral.

Avant le premier tour, les participants avaient noté que les confusions planant sur les modalités de décompte des voix ainsi que les délais de publication des résultats électoraux, pouvaient nuire à la transparence du processus électoral. A cet égard, M. Choi a indiqué que la transparence pouvait être confortée par un affichage des PV dans les bureaux de vote. Le RSSG a également insisté sur la médiation que la communauté internationale pourrait avoir à mener auprès des candidats déçus. Cette médiation a plus de poids et d'efficacité si la Francophonie y est associée.

Boureima Badini, **Représentant Spécial du Facilitateur**, a affirmé, avant le premier tour, sa confiance dans le processus et dressé le bilan de trois années de Facilitation. Rappelant les origines de la crise, liées notamment aux questions identitaires et électorales, M. Badini s'est

félicité de l'acceptation en septembre 2010 de la liste électorale par les partis et candidats, liste établie selon un processus qui a permis de contenir les risques de fraude à un minimum. Il a plaidé pour une accélération du processus d'annonce des résultats afin de réduire au mieux une période d'attente propice aux manifestations de violence.

A la veille du second tour, M. Badini a affirmé son espoir que les mesures correctives apportées par la CEI améliorent les conditions du déroulement du scrutin. Il a noté, avec satisfaction, le déploiement croisé des forces de défense et de sécurité (FDS) et celles des forces armées des Forces nouvelles (FAFN). Rassuré par la cordialité du ton du débat entre les deux candidats, il a néanmoins appelé à rester vigilant, jusqu'au terme du processus électoral.

Concernant le couvre-feu, annoncé pendant le débat par Laurent Gbagbo, M. Badini a engagé des actions afin de faire surseoir à cette décision, vecteur de suspicions et d'inquiétudes. Une visite du Facilitateur à Abidjan le 27 novembre devait permettre de détendre la situation et de rechercher (sans succès) les voies et moyens de suspendre cette mesure.

La coordination avec les autres groupes d'observateurs internationaux

La mission a par ailleurs rencontré à plusieurs reprises, de façon formelle ou informelle, les responsables des groupes d'observateurs internationaux présents en Côte d'Ivoire. Elle a ainsi échangé avec les représentants de différentes missions d'observation électorale.

Le représentant résident de l'Union Africaine à Abidjan, Ambroise Nyonsaba, a affiché un réel optimisme quant au premier tour, notant que les discussions entre Laurent Gbagbo avec ses adversaires politiques Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara début mai 2010 avaient été un élément déclencheur du retour à un climat de confiance pour la tenue du scrutin. Il a cependant fait part de son inquiétude quant à l'acceptation des résultats et la période d'attente entre les premiers dépouillements et la proclamation des résultats.

La mission de la CEDEAO, conduite par Théodore Holo, membre de la Cour constitutionnelle et président de la Haute Cour de Justice du Bénin, a exprimé, avant le premier tour, des craintes quant à la gestion des résultats et à la formation des agents. Au second tour, il fait part de son inquiétude quant aux dérapages de ton et aux éventuelles violences physiques. Il a aussi rappelé qu'une détérioration de la situation en Côte d'Ivoire porterait de graves risques de déstabilisation pour la sous-région.

Le chef de la délégation de l'Union européenne, M. Christian Preda, a souligné, avant le premier tour, une certaine faiblesse dans la formation des agents électoraux, notant également que le recrutement des agents n'avait pas été formalisé. Il s'est inquiété de la décision de la CEI de ne pas faire afficher les résultats dans les bureaux de vote ainsi que des éventuelles difficultés à remplir, de façon uniforme, les multiples procès verbaux.

L'ONG **Reporters Sans Frontières (RSF)** a dépêché une mission de monitoring des médias ivoiriens, chargée d'observer et de mesurer l'accès réservé aux candidats et forces politiques. Le chef de la mission de RSF en Côte d'Ivoire a dressé un bilan globalement satisfaisant du comportement des médias d'Etat dans les strictes périodes de campagne, notant une amélioration de l'égalité de traitement à la RTI pour le second tour. Ce satisfecit ne concerne pas la presse privée, qui n'a pas respecté les principes d'équité et surtout a fait monter le ton, particulièrement entre les deux tours. Les journaux ont en outre repris sans distance les propos haineux tenus par les hommes politiques.

2.6. Les rencontres avec les ambassadeurs de l'espace francophone.

La mission a rencontré les ambassadeurs de l'espace francophone à deux reprises. Elle a voulu, d'une part, informer les diplomates de l'action menée par la Francophonie en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone, et d'autre part, recueillir leurs points de vue respectifs sur le déroulement de l'élection, ainsi que sur les chances d'un second tour qui se tiendra dans un climat aussi pacifié que le premier tour. Tous ont salué la qualité et l'apaisement de la campagne du premier tour, la mobilisation exceptionnelle des Ivoiriens et noté que le pluralisme démontré par ce scrutin est un témoin fort de l'avancée démocratique de la Côte d'Ivoire et de la maturité politique de la population. Ils se sont également félicités de la très bonne tenue du débat télévisé entre les deux candidats.

Les ambassadeurs ont cependant appelé l'attention de la mission sur la nécessité d'une vigilance continue, notant les crispations de la période de l'entre-deux tours. S'affirmant confiants dans la sécurisation du scrutin par le Centre de Commandement Intégré (CCI), ils ont déploré l'instauration d'un couvre-feu. Ils ont à cet égard rapporté que lors d'une rencontre du corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire avec le chef d'état major des Forces Armées nationales à la mi-novembre, celui-ci avait fait part des ses inquiétudes de voir se tenir un scrutin dans un pays divisé et non désarmé.

2.7. La médiatisation

Le travail de la mission de la Francophonie en Côte d'Ivoire pour chacun des deux tours a fait l'objet d'un fort relais par les médias internationaux et ivoiriens. Le porte-parole de la délégation est ainsi intervenu sur RFI, BBC, Africa 24 ou ONUCI FM et il s'est également entretenu avec des journalistes d'Associated Press, du Monde, du Figaro, de Libération ou de L'Humanité. Il a répondu à plusieurs entretiens avec plusieurs journaux ivoiriens : Fraternité Matin, Nord Sud, Le Temps, etc.). Les rencontres de la mission ont été couvertes à plusieurs reprises par la RTI et Fraternité Matin.

La mission a en outre diffusé à la presse un communiqué à l'issue de chacun des deux tours.

3. Les constats de la mission

3.1. Les constats de la mission après le premier tour

3.1.1 La préparation des élections

La liste électorale

La liste électorale définitive a été acceptée, après un processus de confection long et complexe, le 6 septembre 2010, par les deux parties au dialogue ivoirien (L. Gbagbo et G. Soro) puis, le 21 septembre, par les membres du Cadre permanent de concertation (CPC) mis en place par l'APO réunissant, outre G. Soro et L. Gbagbo, le Président du Burkina Faso, Facilitateur dans la crise ivoirienne et les opposants H. Konan Bédié et A. Ouattara. Cette liste a fait l'objet d'une certification par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies le 24 septembre 2010. Elle compte cinq millions sept cent vingt cinq mille sept cent vingt (5 725 720) inscrits.

L'égal accès des candidats aux médias publics

L'accès égal des candidats aux médias d'Etat, prévu par le code électoral, a fait l'objet d'un encadrement précis défini et surveillé par les organes de régulation.

Henri Konan Bédié a refusé de participer à l'émission « Face aux électeurs » au motif, notamment, que le CNCA avait refusé de tirer au sort l'ordre de passage des candidats et placé Laurent Gbagbo en dernière position, soit la position la plus avantageuse. Au vu des émissions, journaux et programmes qu'elle a pu suivre, la mission a noté une certaine complaisance, voir un ton emphatique, favorisant le candidat LMP.

3.1.2. Le déroulement des opérations de vote

Le jour du scrutin, les membres de la mission d'information et de contacts de la Francophonie ont effectué des visites dans certains bureaux de vote du district d'Abidjan, où ils ont assisté aux opérations de vote et de dépouillement.

L'ouverture des bureaux de vote

La Commission électorale avait prévu l'installation de 20 074 bureaux de vote répartis en 10 179 centres, afin de répondre à un plafonnement du nombre de votants par bureau, limité à 400.

Le scrutin devait être ouvert à sept heures du matin conformément au décret du 5 août portant convocation du collège électoral. Cependant, l'ouverture des bureaux de vote a en moyenne été différée de 30 à 45 minutes, essentiellement en raison de la mise en place tardive du matériel électoral, ou, parfois, du fait de l'absence des agents (comme à Yopougon collège moderne, BV 05, Yopougon EP Mosquée BV 03 et 04, Adjamé EPV Konaté BV 01). Ce retard a parfois été de plus grande ampleur : certains centres, comme celui de Port-Bouët EPV Pédagogue, n'ont pu commencer à fonctionner qu'à 10 heures : les agents électoraux ont dû aller chercher eux mêmes le matériel que la CEI locale ne leur avait pas livré.

Le fonctionnement des bureaux de vote

Une fois ouverts, les centres de vote ont bien fonctionné. Même si des files d'attente importantes étaient visibles en dehors des bureaux, l'ensemble des électeurs a pu prendre part au vote sans qu'une prolongation des délais soit nécessaire.

Les électeurs ont voté dans le calme et la discipline, l'ambiance observée dans les centres de vote était détendue.

Après la résolution des difficultés d'ordre matériel observées en début de journée (installation du matériel, préparation des bulletins, utilisation des stickers, etc.) et malgré une formation sans doute mal dispensée, les agents électoraux ont rapidement fait face au flux d'électeurs. La lenteur des opérations généralement constatée en début de journée s'est estompée au fil de la journée, à mesure que les agents du bureau se familiarisaient aux procédures.

Les électeurs invalides ont pu être accompagnés par la personne de leur choix afin d'être aidés dans la procédure de vote.

Le matériel électoral, livré dans l'ensemble au complet, était parfaitement adapté aux prescriptions de la loi électorale : urne transparente et scellée, encre indélébile, bulletin de vote sécurisé, liste d'émargement, textes électoraux, etc.

La mission a noté une faible représentation des candidats, en moyenne de 3 à 4 délégués par bureau à Abidjan. La présence des représentants des candidats des trois grands partis était systématique, celle des représentants des candidats indépendants ou de petits partis plus variable.

Par ailleurs, les membres de la mission francophone ont pu noter une présence discrète des forces de l'ordre dans le périmètre extérieur du centre de vote.

La fluidité des opérations était bien assurée lorsque le bureau de vote était situé dans une pièce ou un espace dédié. Il y avait plus de confusions lorsque plusieurs bureaux étaient situés dans une même salle, comme dans le centre de vote installé à Anyama mairie (BV 01 à 04).

Le secret du vote

La présence d'isoloirs a été constatée partout où la mission est passée. Dans certains bureaux, même si le matériel prévu à cet effet était absent à l'ouverture du scrutin, les agents électoraux ont ménagé un espace réservé où l'électeur pouvait procéder en toute discrétion au choix du candidat sur le bulletin (comme à Anyama EPP Palmeraie, BV04, où l'isoloir a été livré à 11 heures).

La clôture du scrutin et le dépouillement

Malgré l'ouverture parfois très tardive de certains bureaux de vote, il n'a pas été constaté par la mission de retard dans la clôture des opérations, ni de refoulement d'électeurs venus voter tardivement.

Les dépouillements auxquels la délégation a assisté se sont déroulés avec vigilance et dans la plus grande transparence. En cas de problème (validité ou invalidité de certains bulletins par exemple), la solution trouvée faisait l'objet d'un consensus général.

Les 22 procès verbaux ont été établis et les exemplaires dus remis aux délégués des candidats.

La participation des citoyens

Les membres de la mission ont tous observé la formidable mobilisation des électeurs le jour du vote. Les longues files d'attente en début de journée s'organisaient dans le calme et la discipline, en dépit d'une certaine impatience liée à la lenteur des procédures en début de journée. Ce calme régnait même sans une présence visible des forces de l'ordre.

A 12 heures, certains bureaux de vote (comme à Anyama marie BV 05 et BV 07) avaient déjà enregistré le passage de près de 75 % des inscrits.

De nombreux électeurs s'étaient levés très tôt pour aller voter, confirmant ainsi leur présence sur les lieux de vote à partir de 4 heures ou 5 heures du matin.

3.1.3. Les activités post électorales

Centralisation, compilation et traitement des résultats

La transmission des procès-verbaux, facilitée par la logistique mise en place par l'ONUCI, a été retardée dans certaines régions : certains responsables de bureau ou commissaires locaux de la CEI ont retenu les procès verbaux, exigeant que leur per diem leur soit payé préalablement. De fait, prévue pour démarrer dans la soirée du 31, l'opération de centralisation des PV et de consolidation des résultats a connu un certain retard. Cependant, le délai des trois jours prévu par la loi électorale a été respecté.

Les résultats

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2010, la Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires. Ces résultats ont été validés par le Conseil Constitutionnel le 6 novembre¹⁴. Ils se présentent comme suit :

Electeurs inscrits :	5 784 490
Votants :	4 843 445
Taux de participation :	83,73%
Suffrages nuls :	225 624
Suffrages exprimés :	4 617 821
Ont obtenu en nombre de voix exprimées	
Akoto Yao Kouadio Félix :	4 773 soit 0,10 %
Anaky Kobena Innocent Augustin :	10 663 soit 0,23 %
Bédié Konan Aimé Henri :	1 165 532 soit 25,24 %
Dolo Adama :	5 972 soit 0,13 %
Enoh Aka N'Douba :	5 311 soit 0,12 %
Gbagbo Laurent :	1 756 504 soit 38,04 %
Gnamien Konan :	17 171 soit 0,37 %
Konan Kouadio Siméon :	12 357 soit 0,27 %
Lohoues Anne Jacqueline épouse Oble :	2 273 soit 0,27 %
Mabri Toikeusse Albert :	18 171 soit 2,27 %
Ouattara Alassane :	1 481 091 soit 32,07%
Tagoua Nynsémon Pascal :	11 674 soit 0,25 %
Tohou Henri :	2 423 soit 0,05 %
Wodié Francis Romain :	13 409 soit 0,29 %

Le Conseil Constitutionnel, se référant à l'article 36 de la Constitution, a validé ces résultats et annoncé un deuxième tour du scrutin entre les deux candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour ; soit : M. Laurent Gbagbo 1 756 504 soit 38,04 % et M. Ouattara Alassane 1 481 091 soit 32,07 %.

L'acceptation des résultats

Après le premier tour, aucune réclamation n'a été adressée dans les délais légaux aux présidents de la CEI et du Conseil Constitutionnel. La coalition d'opposition, le RHDP, a fait part d'irrégularités observées dans des bureaux de vote de certaines régions ainsi que de son souhait de recomptage. Le Conseil constitutionnel ayant rapidement délibéré et confirmé les résultats publiés par la CEI, les candidats n'ont pas eu le temps de déposer des recours. La coalition a dénoncé les écarts entre le nombre de votants, de bureaux de vote annoncés et effectifs, le jour du scrutin. Le mandat de certification du Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies a été interpellé à propos de ces requêtes.

La Cellule de certification de l'ONUCI a analysé les explications fournies par la CEI à ces écarts, les jugeant plausibles : dans le cas de l'écart du nombre de votants, la CEI a indiqué avoir ajouté aux décomptes finaux de participation le nombre de votants dotés d'un ordre de mission en omettant de les retrancher du nombre initial (double comptage d'électeurs mais non de voix - certains électeurs, comme les militaires ou les agents des bureaux électoraux, avaient la possibilité de voter sur leur lieu d'affectation et non sur leur lieu d'inscription). Dans le cas des écarts dans le nombre de bureaux de vote prévus et effectifs, certains n'ont pu fonctionner normalement ou être ouverts, comme à Paris ou en Chine.

¹⁴ Décision numéro 5000-2010 EP 32 du 6 novembre 2010 du Conseil Constitutionnel de Côte d'Ivoire, voir annexe.

3.2. Les constats de la mission après le second tour

3.2.1. La préparation des élections

L'égal accès des candidats aux médias publics

Comme au premier tour, l'accès égal des candidats aux médias d'Etat, prévu par le code électoral, a fait l'objet d'un encadrement précis défini et surveillé par les organes de régulation.

Le 25 novembre, la RTI a retransmis un débat télévisé équilibré entre les deux candidats. D'une durée de près de 2h15, le débat s'est articulé en cinq thèmes politiques et s'est déroulé dans une atmosphère de respect mutuel.

Le ton de la campagne

La mission a observé de très graves dérapages du discours politique et du ton des médias privés entre les deux tours. Elle a relevé des propos de nature haineuse et xénophobe. Elle a également noté le caractère violent de certaines affiches publicitaires des candidats placardées dans le district d'Abidjan.

3.2.2. Le déroulement des opérations de vote

Les membres de la délégation ont pu visiter, dans la journée du 28 novembre, des bureaux de vote dans la localité de Divo et de quelques localités du le Sud Bandama, d'Adzopé, de Grand Bassam et dans plusieurs communes du district d'Abidjan (Port-Bouët, Yopougon, Koumassi, Abobo, Attécoubé, Plateau, Cocody). Ils y ont assisté aux opérations de vote et de dépouillement.

L'ouverture des bureaux de vote

Dans le district d'Abidjan, à Bassam et à Adzopé, les membres de la délégation ont observé un retard dans l'ouverture des bureaux. Prévues par la loi pour démarrer à 7 heures, les opérations n'y ont démarré qu'après 7h30, dans les lieux observés, voire 8 heures.

Parmi les raisons invoquées par les agents électoraux : l'arrivée tardive de certains membres des bureaux de vote en raison du couvre feu, l'absence en début de matinée de certains agents électoraux liée à la confusion issue des nominations tardives de présidents de bureaux de vote. La livraison tardive du matériel de vote a parfois été en cause. C'est le cas du Bureau n°5 de l'EPP Blokauss (Cocody), qui n'a pu, cas extrême et isolé, commencer les opérations électorales qu'à 12h, ou de Plateau (centre de la Chambre de Commerce et d'Industrie).

A Divo en revanche, les opérations ont débuté à 7 heures.

Le fonctionnement des bureaux de vote

Les centres de vote observés ont bien fonctionné. Les électeurs ont voté dans le calme et la discipline.

Partout où ils sont passés, les membres de la délégation ont observé une présence discrète des forces de l'ordre et de sécurité.

L'ambiance dans les centres de vote était généralement détendue. La délégation a cependant parfois assisté à de rares manifestations de tensions liées à des comportements

individuels isolés et rapidement circonscrits (comme à l'EPP Blokauss 2 à Cocody ou à l'EPP Bada à Divo).

Le matériel électoral était complet et disponible dans les bureaux visités. La délégation n'a noté aucune anomalie, sauf la mauvaise qualité de stickers à Divo ou l'absence dans le BV N°2 de l'EPP Zérédougou, de batterie pour allumer la torche au moment du dépouillement.

La présence des représentants des candidats était systématique, chaque parti disposant dans l'ensemble de deux délégués par bureau.

Le secret du vote

Tous les bureaux de vote visités par la délégation étaient dotés d'un isoiloir.

Dans certaines localités visitées, comme à Abobo ou à Port-Bouët, la délégation a observé que le placement des isoiloirs avait été néanmoins inversé. Les explications données à la délégation font état d'instructions données par les CEI locales lors de la formation des agents : il s'agissait de surveiller que l'électeur ne photographie pas son bulletin une fois rempli, comme cela avait pu parfois être constaté au premier tour.

Reste que cette inversion ne gênait pas le secret du vote, l'isoiloir étant placé dans un coin isolé du bureau à distance suffisante des agents et représentants des candidats.

La clôture du scrutin et le dépouillement

La délégation a observé dans les bureaux où elle était présente que le dépouillement s'est déroulé dans une ambiance consensuelle. Elle a cependant noté par endroits l'absence de scellés en nombre suffisant pour la sécurisation optimale des urnes après le dépouillement, comme dans certains bureaux de vote du département d'Adzopé.

La participation des citoyens

Dans l'ensemble, la mission a observé une participation remarquable, même si elle paraissait légèrement inférieure à celle du premier tour du scrutin. Les files d'attente, moins denses, montraient ainsi une meilleure maîtrise des procédures de vote.

Le couvre feu décrété le 26 novembre (allant de 22 heures à 6 heures pour le jour du vote) ne semblait pas avoir eu de répercussions négatives sur la mobilisation des électeurs.

3.3.3 Les activités postélectorales

La transmission des procès-verbaux

Du fait du couvre feu, de nombreux commissaires des commissions électorales locales sont rentrés chez eux après le dépouillement avec les procès verbaux au lieu de les porter à la commission locale pour centralisation et transmission des données. Le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, avec une partie du corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire, a dû intervenir en rencontrant au cours de la soirée du 28 novembre les responsables politiques et les deux candidats afin que des garanties de sécurité soient données aux commissaires. Ceux-ci sont finalement retournés au siège des commissions dans la nuit.

Centralisation, compilation et traitement des résultats

L'annonce des résultats n'a pu être assurée dans les délais escomptés. Seuls les résultats du vote des ivoiriens à l'étranger ont pu être annoncés le 29 novembre. Les trois jours qui ont suivi le scrutin ont été émaillés d'incidents à la CEI, dont le plus spectaculaire s'est déroulé sous les caméras des médias nationaux et internationaux le mardi 30 novembre. Alors que le porte parole de la CEI tentait de lire de premiers résultats partiels devant les journalistes, deux commissaires représentant le camp présidentiel l'en ont empêché. L'un d'eux a arraché les feuilles tenues par le porte parole et les a chiffonnées publiquement en quittant la pièce.

Plusieurs fois différée, la proclamation des résultats provisoires n'a pu être faite par le président Youssouf Bakayoko que quatre jours après le scrutin, et ce à l'hôtel du Golf, lieu protégé par l'ONUCI. Le siège de la CEI était occupé par les éléments de la garde présidentielle.

Les résultats du deuxième tour

Le 2 décembre 2010 la Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires donnant M. Ouattara vainqueur. Ils se présentent ainsi :

Electeurs inscrits :	5 784 804
Votants :	4 689 366
Votants munis de dérogation :	69 332
Taux de participation :	81,12 %
Suffrages nuls :	99 147
Suffrages exprimés :	4 520 219
Ont obtenu en nombre de voix exprimées :	
Laurent Gbagbo :	2 107 055 suffrages, soit 45,90 %.
Alassane Ouattara :	2 483 164 suffrages, soit 54,10%.

Dans une déclaration publiée le 2 décembre, le président du Conseil Constitutionnel a retoqué ces résultats, arguant que le délai constitutionnel imparti à la CEI était forclos et que « sur les résultats de certaines régions, la CEI a pu obtenir, au niveau de la Commission centrale, un consensus pour valider les résultats. (...) La CEI n'est plus compétente pour se prononcer sur les résultats. Et, comme les questions du contentieux relèvent de la compétence du Conseil Constitutionnel, c'est le Conseil Constitutionnel qui est habilité à se prononcer sur des cas litigieux. (...) Nous examinons les requêtes qui ont été introduites aux fins d'annulation de certains résultats de certaines régions. »

Le 3 décembre 2010, le Conseil Constitutionnel, annulant le vote de neuf départements de la zone CNO de Côte d'Ivoire, a proclamé les résultats définitifs donnant M. Gbagbo vainqueur. Ils se présentent ainsi :

Electeurs inscrits :	5 725 721
Votants :	4 081 765
Taux de participation :	71,28 %
Suffrages nuls :	88 556
Suffrages exprimés :	3 993 209
Ont obtenu en nombre de voix exprimées :	
Laurent Gbagbo :	2 054 537 suffrages, soit 51,45 %.
Alassane Ouattara :	1 938 672 suffrages, soit 48,55 %.

Le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies a de son côté, dans une déclaration¹⁵ du 3 décembre, certifié les résultats annoncés par la Commission électorale indépendante, confirmant la victoire de M. Ouattara. Il a certes déploré le retard de cette annonce, liée à des divisions internes de la CEI, mais estimé que la proclamation des résultats définitifs par le président du Conseil Constitutionnel ne pouvait être interprétée que comme une décision ne correspondant pas aux faits.

L'examen du contentieux

Dans une déclaration en date du 8 décembre¹⁶, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies s'est prononcé sur les réclamations posées par le camp de L. Gbagbo qui ont amené le Conseil Constitutionnel à invalider une partie des votes :

« Ayant reçu une copie de ces réclamations, l'ONUCI les a examinées minutieusement. Les réclamations se fondent principalement sur deux arguments : le premier est celui de l'utilisation de la violence dans neuf départements du Nord qui a empêché les gens de voter, le second est celui des procès verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp du président Gbagbo.

(...) J'ai certifié que la proclamation du conseil constitutionnel ne se fondait pas sur des faits. Voici pourquoi et comment. Un taux de participation aussi élevé que 81 % ne peut certainement pas signifier qu'il y avait suffisamment de violences pour empêcher les gens de voter. J'ai demandé au commissaire de police de l'ONUCI de collecter tous les rapports sur les violences le jour de l'élection et de préparer une carte consolidée indiquant l'intensité, la fréquence et la localisation de la violence. La carte montre, sans aucune incertitude, que le jour de l'élection, il y a eu moins d'actes de violence au Nord qu'à l'Ouest.

La seconde réclamation a trait aux procès verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp du président Gbagbo. Compte non tenu de la recevabilité de cet argument d'un point de vue légal, dans l'intérêt de la diligence due, j'ai passé en revue tous les procès verbaux dans les départements concernés et éliminé tous ceux qui ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. La conclusion est que même une telle démarche n'altère pas, de manière significative, le résultat du second tour. »

L'acceptation des résultats

La non reconnaissance de sa défaite par le président sortant Laurent Gbagbo, alors que la victoire de son adversaire était reconnue des Nations Unies et de la Communauté internationale, a conduit la Côte d'Ivoire dans une impasse politique.

Le Secrétaire Général de la Francophonie, dans un communiqué du 5 décembre 2010, a appelé toutes les parties à reconnaître les résultats proclamés par la CEI et certifiés par l'ONUCI.

4. Les conclusions de la mission

Les différentes rencontres de la mission francophone avec les acteurs du processus électoral ivoirien ont permis de recueillir des avis variés sur les conditions de préparation et d'organisation de l'élection présidentielle. Ses propres observations nourrissent et étayent ces avis.

L'optimisme prudent affiché par certains acteurs et observateurs ou la confiance réelle exprimée par d'autres n'a pas empêché l'expression de certaines inquiétudes, qui ont été particulièrement fortes pour le second tour. Le bilan du déroulement du vote, au premier

^{15 16} Les textes des deux déclarations sont proposés en annexe du présent rapport.

comme au second tour, en dépit de certains dysfonctionnements, est globalement positif. Il fait ressortir la très grande maturité politique de l'électorat ivoirien. Mais la non acceptation des résultats du second tour par le pouvoir sortant et son camp entache le succès d'un processus électoral de sortie de crise dont les observateurs internationaux ont tous salué la transparence et la crédibilité.

4.1. Un bilan globalement positif pour le déroulement du vote

La mission a globalement constaté le climat de **calme, de sérénité, d'apaisement** et de responsabilité dans lequel s'est déroulée la consultation électorale. Elle a noté la **mobilisation** exceptionnelle de l'électorat ivoirien ainsi que la discrétion observée par les forces de l'ordre et de sécurité.

Dans l'ensemble, en dépit de certaines contraintes matérielles et logistiques, la mission n'a pas observé d'irrégularités dans les bureaux où elle se trouvait. Elle a noté que le processus disposait dans l'ensemble d'une mécanique anti fraude opérationnelle, offrant de solides garanties de crédibilité, grâce en particulier à la transparence des urnes et des opérations de dépouillement et de comptage.

La délégation, avec ses interlocuteurs nationaux et internationaux, a pris bonne note des correctifs apportés pour l'organisation du second tour, estimant qu'il aurait été regrettable de retrouver les mêmes déficiences et dysfonctionnements que ceux relevés au premier tour.

Elle a constaté que le consensus a prévalu pour l'ensemble des opérations du premier tour et jusqu'au dépouillement et à la transmission des procès verbaux pour le second tour.

4.2. Les sujets d'inquiétude

L'annonce des résultats. La période d'attente entre les premiers dépouillements et la proclamation des résultats, de trois jours selon les dispositions légales, a paru trop longue à la plupart des interlocuteurs de la mission francophone. Le risque de rumeurs, de débordements, d'annonces biaisées, non contrôlées ou prématurées est reconnu par tous. Aussi, se profilait un risque de manifestations portant des menaces d'affrontements, notamment après le deuxième tour.

La mission a recueilli des avis partagés sur l'opportunité de procéder à des annonces partielles. L'avantage des annonces partielles, égrenées à mesure de la transmission des procès verbaux et de leur vérification par la commission centrale, est d'éviter un silence trop pesant sur l'opération de consolidation des résultats. Elles désamorcent souvent la portée de rumeurs. Mais ces annonces partielles contiennent des risques d'interprétation tendancieuse. Du fait même de leur partialité, elles contiennent des risques de distorsion : les résultats de la capitale et de sa région, souvent annoncés en premier, peuvent ne pas refléter le vote de la nation ; ils donnent une image incomplète des résultats du vote et à mesure que sont donnés les résultats des régions de l'intérieur du pays, les scores favorables pour les uns peuvent s'inverser au profit d'autres. Cela peut parfois prêter à confusion et donner à penser à une manipulation des chiffres.

La sécurité, en particulier celle des électeurs dans les régions et zones difficiles d'accès, n'était pas intégralement garantie, ont relevé certains observateurs, notamment la Convention de la Société Civile et certaines personnalités politiques.

La circulation clandestine des armes en Côte d'Ivoire (comme le notent les rapports d'experts des Nations Unies) pouvait faire craindre des dérapages pendant le processus

électoral. Le chef d'état major des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire, le général Mangou, à la mi-novembre, avait fait part au corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire de ses inquiétudes de voir se tenir un scrutin dans un pays divisé et non désarmé. La mission a toutefois noté que le dispositif sécuritaire mis en place avec un déploiement croisé des forces militaires FANCI et FAFN sur l'ensemble du territoire par le Centre de Commandement Intégré a bien fonctionné.

Une sensibilisation des citoyens insuffisante. La sensibilisation des citoyens n'a pas atteint tous les objectifs attendus. Les opérations préélectorales n'ont pas été accompagnées d'une communication efficace et suffisamment anticipée qui aurait permis une meilleure gestion des délais. En témoignent notamment les difficultés rencontrées dans la distribution des cartes d'électeur ou la formation des agents électoraux.

4.3. Les dysfonctionnements observés dans les médias

Egalité et complaisance dans les médias. Concernant la neutralité du ton des médias et l'égalité d'accès, la mission partage les constats et conclusions d'autres observateurs (Union européenne, RSF, CSCJ).

La plupart des journaux privés n'ont pas respecté le principe d'équité.

Le quotidien Fraternité Matin a, dans l'ensemble, fait preuve d'une réelle neutralité et proposé un traitement égal des candidats.

Le rôle de la RTI a été plus nuancé : le principe d'égalité a été imparfaitement respecté lors de la campagne du premier tour et bien observé pour la campagne du second tour. Mais la couverture des activités de Laurent Gbagbo dans l'entre deux tours (80 % du temps d'antenne), comme de ses activités présidentielles dans les journaux d'information lors du premier tour a dénaturé l'esprit d'égalité et d'équité et a offert au président sortant un net avantage sur ses concurrents.

Par ailleurs, au premier tour, certains « petits » candidats ont déploré que la machine médiatique ait été principalement axée vers les campagnes des trois « grands » candidats.

Ton emphatique. La mission a noté l'emploi d'un ton fréquemment partisan à la radio télévision dans les sujets relatant les activités du candidat de la majorité présidentielle. Le président du CNCA a admis que certaines activités de candidats avaient été rapportées en des termes emphatiques par les commentateurs ou journalistes de la RTI. Il a expliqué que le CNCA avait fait le choix de ne pas notifier ces écarts à leurs auteurs afin d'éviter que ses interventions ne soient perçues comme une censure dans une période très sensible. RSF¹⁷ a pourtant déploré que le CNCA ait blâmé un journaliste de La Première pour avoir utilisé un ton très favorable à Alassane Ouattara dans un reportage diffusé le samedi 16 octobre, mais qu'il n'ait adressé aucun reproche à un autre journaliste de La Première qui avait qualifié Laurent Gbagbo de « bienfaiteur du peuple » dans un reportage diffusé la veille.

Le non respect des codes de bonne conduite et la dégradation du ton. Les codes de bonne conduite (des partis politiques et des médias) avaient été définis comme protection contre les dérapages, en particulier verbaux. Leur non respect par les responsables politiques des deux camps a conduit à des dérives sévères dans l'entre deux tours et après le second tour. Ces propos ont été largement alimentés ou repris par la presse privée.

Dans plusieurs communiqués diffusés dans la période d'entre deux tours, le Conseil National de la Presse a mis en garde les journaux et invité l'ensemble de la presse nationale à s'abstenir de relayer toute idée susceptible de porter atteinte à l'unité nationale et compromettre le processus de sortie de crise.

¹⁷ Reporters sans Frontières - Bilan du monitoring des médias pendant la campagne du premier tour de l'élection présidentielle de Côte d'Ivoire – 10 novembre 2010.

4.4. Les graves dysfonctionnements postélectoraux

L'installation d'un climat de tensions

La mise en place d'un couvre feu, décrété le 26 novembre avant le déroulement du second tour, a fait naître un climat d'inquiétudes et de suspicions. Les membres de la délégation comme leurs interlocuteurs ont déploré cette décision. D'autant que son annonce s'est accompagnée de la multiplication de communiqués de mise en garde émis par la hiérarchie militaire des FANCI.

La mission a déploré le traitement partial et manipulateur de l'information par certains médias dont le comportement à la veille du scrutin a été de nature à entretenir la peur et la terreur au sein de la population.

A ce titre, la RTI a joué un rôle central de manipulation de l'information, après la période légale de la campagne ; elle a ainsi, au cours de la journée du 27 multiplié la diffusion de communiqués émis par la hiérarchie militaire. L'observation du fil conducteur du journal télévisé du 20 heures de la RTI de cette journée précédant le scrutin a montré que plus de la moitié des sujets diffusés portaient sur des préoccupations sécuritaires pouvant induire suspicions ou intimidations.

Le ministre de l'Intérieur a fait diffuser un communiqué au cours du journal télévisé de la Première de la RTI le dimanche 28 novembre à 20 heures. Ce communiqué a fait état d'incidents tels que l'empêchement d'accès au bureau de vote de représentants du candidat de la LMP, leur expulsion ou leur séquestration, l'enlèvement d'urnes par « des individus armés. Le communiqué disposait que les faits incriminés (qui se sont déroulés dans des localités situées en zone CNO) étaient d'une particulière gravité, car « de nature à entacher la sincérité et la crédibilité du scrutin dans les localités où ils se sont produits. » A partir du 29 novembre, les sujets diffusés à la RTI et se rapportant au déroulement du vote ont tous été orientés sous un angle négatif accréditant les thèses du pouvoir sortant : témoignages de personnes affirmant avoir été agressées près de lieux de vote filmées sur un lit d'hôpital, communiqués d'observateurs internationaux (non issus des grandes organisations reconnues), etc. Aucun contrepoint à ces affirmations n'a été diffusé.

La non acceptation des résultats

Une inquiétude partagée dès le premier tour par la quasi totalité des acteurs, institutions et partenaires rencontrés portait sur l'acceptation des résultats. La mission a partagé avec les acteurs de fortes interrogations sur la capacité des candidats à accepter les résultats et faire entendre des consignes en direction à leurs militants.

Tous les acteurs avaient en tête le scénario de l'élection de 2000, où la soumission au verdict des urnes avait été entachée de violences. La mission a par ailleurs pris note de l'assurance avec laquelle chacun des principaux candidats affirmait sa victoire certaine à l'issue du scrutin, et ce dès le premier tour.

En dépit de son engagement signé devant le Facilitateur le 27 novembre à se soumettre au verdict des urnes, le candidat de la LMP n'a pas respecté sa parole. Le candidat Gbagbo – se prévalant des décisions du Conseil constitutionnel - a refusé de reconnaître sa défaite et n'a pas respecté les résultats proclamés par la CEI et certifiés par l'ONUCI qui donnaient la victoire à Alassane Ouattara.

Défiant la communauté internationale, qui a unanimement reconnu les résultats proclamés par la CEI et Alassane Ouattara comme Président démocratiquement élu de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo a organisé son investiture et formé, dès le 7 décembre, avec son Premier ministre Aké N'Gbo, un nouveau gouvernement. La communauté internationale demande à Laurent Gbagbo de quitter immédiatement le pouvoir.

Au-delà des décisions, sanctions et mises en garde prononcées par la communauté internationale (suspension de la Côte d'Ivoire des instances et activités de certaines organisations ; sanctions individuelles ; sanctions économiques), des médiations politiques sont menées, en particulier par la CEDEAO et l'Union africaine avec le soutien de l'ensemble

des partenaires internationaux, pour tenter de trouver une solution à cette crise politique et institutionnelle.

De nombreux actes de violences et des violations graves des droits de l'Homme ont été constatés les jours suivant l'annonce des résultats, dans un climat sécuritaire largement délité. Le Conseil des droits de l'Homme s'est saisi de cette question.

III. Recommandations

1. A l'attention des autorités ivoiriennes

- Maintenir un mécanisme d'enregistrement des électeurs permanent, en utilisant, autant que possible, les nouvelles technologies d'information. Un système d'inscription des électeurs efficace exige l'établissement et le maintien d'une liste électorale mise à jour régulièrement.
- Préparer un plan systématique de formation des agents électoraux à travers le pays.
- Promouvoir une simplification des procédures électorales.
- Veiller à une stricte indépendance des institutions chargées d'organiser les élections et d'en valider les résultats.
- Soutenir la communication de proximité et la formation de l'électorat (le fort taux de bulletins nuls révèle la faiblesse de la formation des populations au vote. Des bulletins ont été invalidés parce que porteurs de la signature des électeurs)
- Professionnaliser la commission électorale. Le mode de composition de la commission électorale indépendante nuit à l'efficacité et à la transparence de son travail. Le choix d'une professionnalisation, par une nomination exclusive de juristes dotés d'un mandat de longue durée (10 ans) apparaît comme une garantie du respect des règles et d'une indépendance d'agenda.
- Proposer des mesures législatives afin de faire en sorte qu'en période électorale, les médias privés assurent un accès réellement équitable à tous les candidats.

2. Aux instances de la Francophonie

- Suivre avec vigilance la situation post électorale afin d'être en mesure, à tout moment, de répondre à une demande d'avis ou d'assistance sur l'action à mener par la Francophonie en faveur de la paix et de la concorde en Côte d'Ivoire.
- Faire en sorte que les missions électorales de l'OIF puissent participer à toutes les phases de l'élection, en amont et en aval, notamment à la phase de centralisation et de traitement des résultats.
- Proposer une méthodologie d'accès égal aux médias pendant les campagnes électorales fondée sur le tirage au sort, qui apparaît le mode le plus égalitaire.
- Proposer une méthodologie de cadrage des débats télévisés.
- Proposer une méthodologie pour l'annonce des résultats qui ménage les tensions et donne les garanties d'une transparence optimale.
- Etudier les possibilités de mise en œuvre d'un appui à la CEI pour la formation sur toute l'étendue du territoire national d'agents électoraux.
- Identifier les sources potentielles de conflit tout au long du processus électoral et les prévenir en proposant des solutions aux parties intéressées.
- Prévoir à l'avenir d'inclure un conseiller en communication dans toutes les missions d'observation pour promouvoir et faire connaître l'action de la Francophonie dans le cadre de la Déclaration de Bamako.

ANNEXES

**Communiqué de la Mission d'information et de contacts
de la Francophonie à l'occasion du premier tour
de l'élection présidentielle du 31 octobre 2010 en Côte d'Ivoire**



Abidjan, le 2 novembre 2010 - Dans le cadre de son accompagnement du processus de sortie de crise et en réponse à la demande des autorités ivoiriennes, le Secrétaire général de la Francophonie, SE Monsieur Abdou Diouf, a envoyé une mission d'information et de contacts en Côte d'Ivoire à l'occasion de l'élection présidentielle du 31 octobre 2010.

La mission, conduite par Monsieur Gérard Latortue, ancien Premier ministre d'Haïti, comprend une douzaine de personnalités, dont d'anciens ministres, des parlementaires, des dirigeants d'institutions et des experts venant de l'espace francophone.

Durant son séjour en Côte d'Ivoire, la mission a eu des entretiens avec les autorités nationales, plusieurs candidats à l'élection présidentielle, des représentants des institutions et administrations et organisations de la société civile impliquées dans le processus électoral, ainsi qu'avec les autres partenaires internationaux.

Le jour du scrutin, les membres de la mission ont effectué des visites dans certains bureaux de vote où ils ont assisté aux opérations de vote et de dépouillement. La mission de la Francophonie a constaté le climat de calme, de sérénité, d'apaisement et de responsabilité dans lequel s'est déroulée la consultation électorale. Elle tient à souligner la mobilisation exceptionnelle de l'électorat ivoirien, en particulier celle des femmes et des jeunes, qui témoigne de la prise de conscience des enjeux majeurs que revêt ce scrutin. Elle note également avec satisfaction la discrétion observée par les forces de l'ordre et de sécurité.

La mission salue la volonté conjuguée de tous les acteurs politiques pour assurer le bon déroulement de ce scrutin, qui constitue une étape décisive du processus de sortie de crise. Elle se félicite du respect des engagements pris par les autorités ivoiriennes pour l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes, et ce en dépit de certaines contraintes matérielles et logistiques.

La mission appelle l'ensemble des acteurs à continuer de tout mettre en œuvre pour préserver le climat serein et apaisé qui a régné pendant la campagne et le jour de l'élection. Elle exhorte les candidats à l'élection présidentielle à accepter les résultats du scrutin dûment proclamés par les autorités compétentes. Elle les invite à utiliser les voies légales de recours en cas de contestation.

La mission remercie les autorités et le peuple ivoiriens de l'accueil qui lui a été réservé et de la confiance qui lui a toujours été manifestée. Elle saisit cette occasion pour réitérer la disponibilité de l'Organisation Internationale de la Francophonie, soulignée à maintes reprises par son Secrétaire général, à poursuivre son appui aux autorités et institutions ivoiriennes en vue de favoriser la consolidation de la paix et de la démocratie en Côte d'Ivoire, conformément à la Déclaration de Bamako.

**Communiqué de la Mission d'information et de contacts
de la Francophonie à l'occasion du second tour
de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire**



Abidjan, le 1^{er} décembre 2010 - Dans le cadre de son accompagnement du processus de sortie de crise et en réponse à la demande des autorités ivoiriennes, le Secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, a envoyé une mission d'information et de contacts en Côte d'Ivoire à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010.

La mission, conduite par Monsieur **Gérard Latortue, ancien Premier ministre d'Haïti**, comprend une dizaine de membres, dont d'anciens ministres, des parlementaires, des dirigeants d'institutions et des experts venant de l'espace francophone.

Durant son séjour en Côte d'Ivoire, la mission a eu des entretiens avec les autorités nationales, les candidats, des chefs d'institutions et d'administrations ivoiriennes et des organisations de la société civile impliquées dans le processus électoral, ainsi qu'avec les autres partenaires internationaux, en particulier les ambassadeurs de l'espace francophone.

Le jour du scrutin, les membres de la mission ont effectué des visites dans certains bureaux de vote à l'intérieur du pays et à Abidjan où ils ont assisté aux opérations de vote et de dépouillement. La mission de la Francophonie a constaté le climat d'apaisement et de responsabilité dans lequel s'est déroulée la consultation électorale. Elle n'a pas eu à constater d'incidents majeurs dans les centres de vote visités. Elle a noté la discrétion observée par les forces de l'ordre et de sécurité.

La mission salue les dispositions prises par les autorités ivoiriennes pour assurer le bon déroulement des opérations. Elle se félicite de la qualité et de la sérénité du débat qui a opposé les deux candidats et leur engagement commun à accepter les résultats du scrutin dûment proclamés par la Commission électorale indépendante.

La mission déplore le climat de tension qui règne actuellement dans le pays dans l'attente des résultats. La mission exhorte la CEI à proclamer les résultats du scrutin dans le délai imparti par la loi afin d'éviter toute perturbation du processus électoral démocratique en cours. Elle appelle les candidats à déposer tout recours auprès du Conseil Constitutionnel après la proclamation des résultats provisoires par la CEI. Elle invite les candidats à appeler leurs militants et partisans au calme et au respect des institutions.

La mission réitère la disponibilité de l'Organisation Internationale de la Francophonie, soulignée à maintes reprises par son Secrétaire général, à poursuivre son appui aux autorités et institutions ivoiriennes en vue de favoriser la consolidation de la paix et de la démocratie en Côte d'Ivoire, conformément à la Déclaration de Bamako. Elle remercie le peuple de Côte d'Ivoire de l'accueil qui lui a été réservé et de la confiance qu'il lui a toujours manifestée. ²

Communiqué de presse du Secrétaire général de la Francophonie du 5 décembre 2010



Communiqué de presse

Paris, le 5 décembre 2010

Côte d'Ivoire : le Secrétaire général de la Francophonie appelle tous les acteurs politiques à reconnaître les résultats proclamés par la CEI et certifiés par l'ONUCI

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, prend acte des résultats proclamés le 3 décembre par la Commission électorale indépendante (CEI), institution habilitée à annoncer les résultats provisoires du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle ivoirienne du 28 novembre 2010.

Il prend également note de la déclaration sur la certification des résultats de cette élection, rendue publique le 3 décembre par l'ONUCI, qui confirme les résultats annoncés par la CEI reconnaissant la victoire de Monsieur Alassane Dramane Ouattara, après un examen minutieux de tous les procès verbaux transportés par l'ONUCI et reçus de la CEI.

Le Secrétaire général de la Francophonie a pris en considération les conclusions concordantes des différentes missions d'observation présentes en Côte d'Ivoire lors de ce scrutin qui, tout en reconnaissant certaines irrégularités et plusieurs incidents, établissent que la validité du scrutin n'est pas affectée.

Abdou Diouf se félicite des positions claires et déterminées de l'ensemble de la Communauté internationale et déplore que le Conseil Constitutionnel ait proclamé précipitamment des résultats contraires à ceux établis par la CEI et certifiés par l'ONUCI.

« Je rappelle que les dispositions de la Déclaration de Bamako concernant la tenue d'élections libres, fiables et transparentes exigent l'indépendance et l'impartialité des institutions impliquées dans les processus électoraux » a déclaré Abdou Diouf. *« J'appelle à présent tous les acteurs politiques ivoiriens à reconnaître les résultats proclamés par la CEI et certifiés par l'ONUCI »*, a-t-il ajouté.

Le Secrétaire général de la Francophonie condamne fermement tout recours à la violence et tout acte remettant en cause le choix souverain du peuple ivoirien.



ONUCI

NATIONS UNIES

Opération des Nations Unies en
Côte d'Ivoire

UNITED NATIONS

United Nations Operation in
Côte d'Ivoire

**DECLARATION SUR LE SECOND TOUR DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU 28 NOVEMBRE 2010**

**YJ Choi, RSSG, ONUCI
(Abidjan, 3 December 2010)**

1. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa Résolution 1765 (2007), m'a confié le mandat de « certifier que toutes les étapes du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes conformément aux normes internationales ».
2. A cet effet, j'ai développé, en consultation avec les parties prenantes, les « cinq critères-cadres pour la certification » qui ont par la suite été consignés au paragraphe 32 du 16^e Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2008/250). Ces critères définissent un large cadre de référence qui me permet de déterminer si : « (a) un environnement sécurisé a prévalu au cours du processus électoral et permis la pleine participation de la population et des candidats à ce processus ; (b) le processus électoral est inclusif ; (c) tous les candidats ont un accès équitable aux Médias d'Etat et si ces derniers sont restés impartiaux ; (d) les listes électorales sont crédibles et acceptées par toutes les parties ; et (e) les résultats des élections sont déterminés à l'issue d'un processus transparent et accepté par tous ou contesté de manière pacifique par les voies appropriées. » .
3. En ce qui concerne la liste électorale définitive, je l'ai, comme prévu, certifiée le 24 septembre 2010, au cours d'une conférence de presse tenue au siège de l'ONUCI.
4. En ce qui concerne le résultat du premier tour de l'élection présidentielle du 31 Octobre 2010, sur la base des cinq critères-cadres pour la certification ainsi que sur la base du mandat que m'a confié le Conseil de Sécurité, je l'ai dûment certifié le 12 novembre 2010.
5. En ce qui concerne la campagne pour le second tour, en dépit de quelques incidents, parfois violents et des perturbations isolées, la campagne s'est globalement déroulée dans un climat démocratique. Le débat télévisé entre les deux candidats jeudi soir en particulier, a été unanimement salué comme exemplaire et même exceptionnel.
6. Cependant, l'après-midi du 27 novembre a été marquée par une manifestation de la jeunesse de l'opposition à Abobo contre l'instauration du couvre-feu qui a dégénéré en une confrontation avec les forces de l'ordre, entraînant l'incendie d'un véhicule de police et trois morts parmi les manifestants.
7. Ainsi, le vote du dimanche s'est ouvert dans une atmosphère de tension et de passion. En dépit de l'environnement qui l'a précédé et en dépit des incidents, parfois violents, à l'ouest et dans le nord du pays, le second tour de l'élection s'est également déroulé dans un climat généralement démocratique. L'ONUCI a été encouragée de noter que sur les cinq axes d'observation qu'elle a établis, les représentants de tous les candidats étaient représentés dans les bureaux de vote.

8. Concernant les Médias d'Etat, contrairement à la période précédant la campagne électorale où la couverture des activités politiques des différents candidats par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) était déséquilibrée, les médias du service public, durant la campagne électorale et sous la supervision des organes de régulation, ont en général garanti un accès égal aux différents candidats en compétition. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA), les télévisions et stations de radio émettant au nord ont, d'une manière générale, synchronisé leurs programmes avec la RTI pendant toute la durée de la campagne électorale. De même, le quotidien gouvernemental Fraternité Matin, sous la supervision du Conseil National de la Presse (CNP), a offert un espace égal à tous les candidats. Par ailleurs, il est à noter que la plupart des principaux partis politiques disposent de leurs propres journaux affiliés qui ont joui d'une totale liberté de presse avant, pendant et après l'élection.

9. En ce qui concerne la proclamation des résultats du second tour par la CEI le 2 décembre 2010, je rappelle qu'au premier tour, les résultats partiels avaient commencé à être diffusés dans la soirée du 2 novembre. Comme la publication officielle a commencé deux jours après le scrutin, des tensions et des spéculations avaient été notées à travers le pays. A cet égard, au cours d'une conférence de presse tenue le 4 novembre, j'ai invité la CEI à œuvrer à réduire le temps d'attente pour les consultations à venir, en vue d'éviter les spéculations et les tensions créées par la non publication à temps des résultats par la CEI. L'ONUCI a réitéré sa disponibilité à fournir tout son appui à la CEI à cet égard.

10. Malgré mon appel à la CEI pour qu'elle proclame promptement les résultats provisoires du 28 novembre 2010, la CEI a été incapable de le faire sans retard, en raison de divisions internes. Ces divisions internes ont été exacerbées lorsque les forces de sécurité ivoiriennes ont renforcé « leur protection » au siège de la CEI à partir du 30 novembre au matin. Ceci a conduit, à la fin, le Président de la CEI, Youssouf Bakayoko, à annoncer les résultats provisoires du second tour dans l'après-midi du 2 décembre 2010 à l'Hôtel Golf: le taux de participation a dépassé la barre des 81 pour cent; le candidat Alassane Ouattara a obtenu 54.10 pour cent ; le candidat Laurent Gbagbo obtenant 45.90 pour cent.

11. Le Conseil Constitutionnel a immédiatement réagi à cette proclamation du Président de la CEI. Dans l'après-midi du 2 décembre 2010, le Président du Conseil Constitutionnel, M. Paul Yao N'Dre, a déclaré que la proclamation de la CEI était nulle et de nul effet, car la CEI a dépassé les limites légales de trois jours qui lui étaient imparties pour donner les résultats provisoires. Le Président du Conseil Constitutionnel a ainsi proclamé le 3 décembre 2010. Suivant cette proclamation, le candidat Laurent Gbagbo aurait obtenu 51.45 pour cent et le candidat Alassane Ouattara 48.55 pour cent, avec un taux de participation de 71.28 pour cent.

12. Le second tour de l'élection présidentielle, s'étant, globalement, déroulée dans une atmosphère démocratique, comme l'ont indiqué toutes les missions d'observation crédibles. Il faut noter que j'ai implicitement certifié le déroulement du second tour lors d'une conférence de presse tenue le 29 novembre 2010. Ainsi, la proclamation des résultats définitifs par le président du Conseil Constitutionnel, avec l'annulation du vote dans neuf départements du nord, qui donne la victoire au candidat Laurent Gbagbo, peut seulement être interprétée comme une décision ne correspondant pas aux faits.

13. La seule question qui demeure est de savoir si l'ONUCI est tenue de se plier au verdict du Conseil Constitutionnel quelles que soient les circonstances. La réponse à cette question devrait tenir compte du fait que le Gouvernement ivoirien a accepté le rôle de certification du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire.

14. En tant que certificateur des élections ivoiriennes, j'ai procédé à l'évaluation et à l'analyse de tous les procès-verbaux transportés par l'ONUCI et reçus de la CEI. Même si toutes les réclamations déposées par la Majorité Présidentielle auprès du Conseil Constitutionnel étaient prises en compte en nombres de procès-verbaux, et donc de votes, le résultat du second tour de l'élection présidentielle tel que proclamé par le Président de la CEI le 2 décembre ne changerait pas, confirmant le candidat Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle.



ONUCI

NATIONS UNIES

Opération des Nations Unies en
Côte d'Ivoire

UNITED NATIONS

United Nations Operation in
Côte d'Ivoire

**DECLARATION SUR LE SECOND TOUR DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU 28 NOVEMBRE 2010**

**YJ Choi, RSSG, ONUCI
(Abidjan, 8 décembre 2010)**

1. Le peuple ivoirien a librement exprimé sa volonté le 28 novembre 2010 pour mettre fin à la crise et à ses souffrances. La Communauté internationale est venue à son appui avec des investissements de grande envergure, y compris l'établissement d'une mission de maintien de la paix. La tenue d'une élection réussie était l'une des clés à la sortie de crise.

2. Ensemble, le peuple ivoirien et la Communauté internationale sont très proches du succès. Il y a eu une élection présidentielle réussie, avec un taux de participation de plus de 81 pour cent, mis à part la confusion de dernière minute au sujet des résultats. Cependant, nous n'avons aucune raison d'être dans la confusion car la vérité est connue et indéniablement claire. Nous ne saurions échouer au dernier moment du fait de cette confusion, après tant de progrès remarquables.

3. Hier, j'ai expliqué mes méthodes de certification au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja et au Conseil de Sécurité à New York. En toutes ces occasions, j'ai annoncé mon intention de tenir une conférence de presse à Abidjan pour rendre publiques mes méthodes de certification avant de dissiper la confusion quant au résultat du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010.

4. Avant d'aller plus loin, permettez-moi de dire quelques mots sur mon impartialité vis-à-vis des partis politiques en présence en Côte d'Ivoire. L'impartialité occupe une telle place centrale que celui qui ne croit pas en l'impartialité, ne croira pas en la vérité que je vais énoncer. Tout comme la démocratie, l'impartialité ne va pas de soi. Elle est une valeur que l'on peut conserver à travers un effort permanent, un enjeu que je ne saurais me permettre de perdre dans l'exécution de mon mandat de certification.

Il est important de mentionner que tout au long du processus électoral, j'ai demandé à mes collègues de ne pas faire des sondages, étant donné qu'une telle pratique serait utilisée par les partis politiques en vue de remettre en cause l'impartialité de l'ONUCI. En outre, j'ai demandé au personnel de l'ONUCI de ne pas avoir de préférences, parce qu'encore une fois, une telle attitude aurait été connue et exploitée par les politiciens pour mettre à mal la crédibilité de l'ONUCI.

5. Plusieurs fois et de nombreuses fois, la plupart du temps gentiment et parfois moins gentiment, le Gouvernement et l'opposition ont dit à tour de rôle que je prenais position en faveur de l'autre camp à chaque fois que l'ONUCI refusait de prendre leur parti. Selon moi, c'est la preuve éloquente que j'ai réussi à préserver mon impartialité, le socle sur lequel repose la nature véritable du second tour.

6. Permettez-moi maintenant de partager avec vous les trois méthodes que j'ai utilisées pour arriver à la conviction absolue quant au vainqueur du second tour de l'élection présidentielle. Je

voudrais souligner que j'ai conduit ma certification sans tenir compte des méthodes initiées et des résultats proclamés par la CEI et le Conseil Constitutionnel.

7. La première méthode consistait à obtenir les tendances le plus tôt possible. Pour ce faire, 721 fonctionnaires dévoués de l'ONUCI ont été déployés en autant de bureaux de vote soigneusement triés. Ils m'ont annoncé par téléphone les résultats du second tour affichés dans les bureaux de vote au soir du 28 novembre. J'avais besoin de ces résultats pour conforter la crédibilité du résultat que j'obtiendrais avec ma troisième méthode. Mais, en tant que certificateur, je ne pouvais partager ces tendances avec personne avant d'avoir complété mon évaluation et mon analyse à travers les deux autres méthodes.

8. La deuxième méthode était de recueillir les résultats des votes à partir des dix neuf commissions électorales régionales. Dans ce but, une semaine avant le scrutin, dix neuf membres du personnel de l'ONUCI avaient été commis à cette tâche et déployés sur le terrain. Chacun d'entre eux m'a fait parvenir sa moisson le 30 novembre. L'agrégation de tous leurs résultats a confirmé les tendances obtenues deux jours plus tôt, c'est à dire qu'à ce moment, l'on savait presque avec certitude qui avait emporté et qui avait perdu ; pourtant, en tant que certificateur, il me fallait absolument être sûr et certain des résultats. J'avais besoin d'une troisième méthode.

9. La troisième méthode consistait à examiner tous les 20.000 procès-verbaux reçus par l'ONUCI de la part des autorités ivoiriennes le 30 novembre pour les besoins de certification. Dans cette perspective, un centre de tabulation avait été mis sur pied au siège de la Mission avec 120 membres du personnel, formés des semaines plus tôt, qui ont travaillé en rotation de trois groupes, jour et nuit. La formation s'imposait d'autant plus qu'il ne s'agissait pas juste d'une simple agrégation. Il s'agissait d'examiner procès-verbal après procès-verbal pour voir s'il y avait trace de fraude ou de manipulation, notamment si les procès-verbaux avaient été signés par les représentants de la Majorité Présidentielle. En conséquence, nous avons éliminé un certain nombre de procès-verbaux. Nous avons vérifié si les procès-verbaux ainsi éliminés étaient concentrés dans certaines régions ou couvraient tout le pays. Le dernier cas correspondait à la réalité. Ainsi, l'examen des 20.000 procès-verbaux s'est achevé au soir du 2 décembre.

10. Le moment de vérité est venu pour moi, en tant que certificateur. Les résultats agrégés ont donné des pourcentages presque identiques à ceux de ma deuxième méthode. Qui plus est, en termes de pourcentage, les tendances issues de la première méthode sont très proches de celles obtenues des deuxième et troisième méthodes. Il était pour moi absolument clair à ce moment que le peuple ivoirien avait choisi sans équivoque le vainqueur du second tour de l'élection présidentielle.

11. Examinons maintenant les contentieux relatifs aux « irrégularités » portant sur l'élection, introduits par le camp du Président Laurent Gbagbo et utilisés comme base pour la proclamation du Conseil Constitutionnel du 3 décembre 2010. Ayant reçu une copie de ces réclamations, l'ONUCI les a examinées minutieusement. Les réclamations se fondent principalement sur deux arguments : le premier est celui de l'utilisation de la violence dans neuf départements du Nord qui a empêché les gens de voter, le second est celui des procès verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp présidentiel dans ces départements.

12. Moi, en tant que certificateur, au cours de ma conférence de presse organisée vendredi dernier, j'ai certifié que la proclamation du conseil constitutionnel ne se fondait pas sur des faits. Voici pourquoi et comment. Un taux de participation aussi élevé que 81 % ne peut certainement pas signifier qu'il y avait suffisamment de violences pour empêcher les gens de voter. J'ai demandé au commissaire de police de l'ONUCI de collecter tous les rapports sur les violences le jour de l'élection et de préparer une carte consolidée indiquant l'intensité, la fréquence et la localisation

de la violence. La carte montre, sans aucune incertitude, que le jour de l'élection, il y a eu moins d'actes de violence au Nord qu'à l'Ouest.

13. La seconde réclamation a trait aux procès verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. Compte non tenu de la recevabilité de cet argument d'un point de vue légal, dans l'intérêt de la diligence due, j'ai passé en revue tous les procès verbaux dans les départements concernés et éliminé tous ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. La conclusion est que même une telle démarche n'altère pas, de manière significative, le résultat du second tour.

14. Sur cette base, je suis absolument certain d'avoir trouvé la vérité concernant la volonté du peuple ivoirien telle qu'exprimée le 28 novembre. La volonté du peuple c'est qu'il a choisi une personne et non deux comme vainqueur de l'élection présidentielle : le peuple ivoirien a choisi le candidat Alassane Ouattara avec un écart incontestable sur le candidat Laurent Gbagbo comme le vainqueur de l'élection présidentielle.

15. En tenant de tels propos, je ne fais pas de l'ingérence dans les affaires ivoiriennes. Comme certificateur des élections ivoiriennes, je ne fais que le travail qui a été accepté par les autorités ivoiriennes. En termes de certification des élections par les Nations Unies, la Côte d'Ivoire est le premier cas en Afrique. Les Nations Unies n'ont pas sollicité une telle responsabilité ; Les dirigeants ivoiriens ont demandé aux Nations Unies de jouer ce rôle suite à l'Accord de Pretoria de 2005. Il s'agit là d'une responsabilité solennelle des Nations Unies envers le peuple ivoirien qui a droit à la paix, à la stabilité, à la prospérité et du respect de sa volonté.

16. Au vu du chemin parcouru par la Côte d'Ivoire, ignorer la volonté du peuple ivoirien à ce niveau serait le décevoir et perdre les énormes ressources investies au cours des huit dernières années par la communauté internationale ainsi que par le peuple ivoirien.

Comptes-rendus des rencontres de la Mission d'information et de contacts de la Francophonie lors de l'élection présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire

Rencontre avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. YJ Choi - 29 octobre 2010

Etaient présents à cette rencontre pour l'ONUCI, outre M. Choi, M. A. Moussa, Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies, Mme M. Van de Fliert, responsable de la cellule de coordination de l'observation, M. A. Seck, directeur de la Division Electorale, M. H. Touré, porte-parole de l'ONUCI.

Après des échanges liminaires de courtoisie, M. Choi a dressé un tour d'horizon de la situation, affichant une certaine confiance dans le déroulement du scrutin à venir du 31 octobre. Il a rappelé les efforts de l'ONUCI dans le processus et indiqué les derniers défis logistiques relevés par l'ONUCI (aide à la construction des abris temporaires des Bureaux de vote, transport du matériel électoral et des procès verbaux). Le déploiement en Côte d'Ivoire de près de 450 observateurs internationaux doit apporter une bonne garantie pour sa transparence et son bon déroulement. Lors de leurs discussions, les participants ont abordé quatre questions :

- La transmission des données après le décompte dans les bureaux de vote.
Après le débat ouvert mi octobre au sein de la CEI et en dépit des annonces du Premier ministre, la CEI n'a pas tranché entre un comptage manuel et un comptage électronique. Les participants de la réunion conviennent que trop de confusions planent sur les modalités du décompte, nuisant à la transparence du processus électoral.

- Les délais de latence entre les premiers dépouillements et l'annonce des résultats provisoires consolidés par la CEI. Le code électoral donne jusqu'à trois jours à la Commission électorale indépendante pour annoncer les résultats provisoires, un délai qui peut donner lieu à des supputations et manifestations. M. Choi a réaffirmé que la meilleure des transparences peut être acquise par un affichage des PV dans les bureaux de vote. Il s'est interrogé sur l'opportunité d'afficher les PV, bureau par bureau, sur le site internet de l'ONUCI. La délégation lui a recommandé la précaution dans un tel affichage.

- L'annonce des résultats : faut-il encourager des annonces partielles ou non ? L'avantage des annonces partielles, égrenées à mesure de la transmission des PV et de leur vérification par la commission centrale est d'éviter un silence trop pesant sur l'opération de consolidation des résultats. Elles désamorcent également la portée de rumeurs ; mais ces annonces partielles contiennent des risques de mésinterprétation. La délégation expose différentes modalités d'annonce de résultats observées lors de précédentes expériences et missions. Elle souligne les risques de distorsion que peut présenter des annonces partielles et progressives : les résultats de la capitale et de sa région, souvent annoncés en premier, peuvent ne pas refléter le vote de la nation ils donnent une image incomplète des résultats du vote et à mesure que sont annoncés les résultats des régions de l'intérieur du pays, les scores énoncés pour les uns peuvent s'inverser au profit d'autres. Cela peut parfois prêter à confusion et donner à penser à une manipulation des chiffres – c'est ce qui s'est passé lors des élections de 2005 en Haïti et lors du premier tour de la présidentielle de juin 2010 en Guinée. D'un autre côté la présence de représentants de l'opposition aux côtés de la

commission lors des annonces partielles, comme en juillet 2009 en Mauritanie, avaient été un gage de transparence et de crédibilité des résultats.

- **L'acceptation des résultats par les vaincus.** Le RSSG a insisté sur la médiation que la communauté internationale pourrait avoir à mener auprès des candidats déçus. Cette médiation aura plus de poids si la Francophonie y est associée. La délégation a donné l'assurance de faire tout son possible pour y participer.

Rencontre avec le Conseil National de la Presse 29 octobre 2010

Etaient présents à cette rencontre pour le CNP, le président, Eugène Dié Kacou, le secrétaire général, Maître René Bourgoïn, et les directeurs des départements juridiques, monitoring et communication.

Lors des échanges préliminaires, la délégation de la Francophonie a présenté les objectifs de la mission a souligné les efforts remarquables de la Côte d'Ivoire dans la promotion de la liberté et de l'éthique des journalistes l'encadrement des médias, et notamment en période électorale.

M. Dié Kacou a de son côté présenté une rapide historique de Conseil de la Presse et de ses missions. La loi du 14 décembre 2004 confie au CNP la régulation de la presse écrite et le code électoral ajusté du II a affirmé l'indépendance du Conseil, renforcée par le mode de désignation de ses membres (seuls deux membres sont nommés par le pouvoir politique, l'un par le président de la République l'autre par le ministre de la communication), notant cependant qu'en dehors du président, les conseillers n'ont pas fait l'objet d'une nomination officielle depuis le renouvellement du mandat du CNP.

Lors de leurs discussions, les participants ont abordé les questions suivantes :

- **Le ton des médias** : Le CNP a noté que le ton d'ensemble des journaux durant la campagne du premier tour est resté « dans les limites du raisonnable », se félicitant des succès des campagnes d'apaisement menés en particulier par l'institution. Il a cependant souligné des dérapages de certains organes proches de partis politiques. Le CNP a choisi de ne pas sanctionner ces journaux pendant la période électorale afin d'éviter d'envenimer les débats – une sanction contre un organe engagé dans la campagne pouvant avoir des répercussions violentes

- **L'annonce des résultats**. Dans la plate forme signée avec la CEI, les journaux se sont engagés à ne pas publier de résultats avant la proclamation officielle des résultats par la CEI. Le CNP espère que cet engagement sera respecté, aussi bien par les médias ivoiriens que par les médias internationaux.

- **Egalité d'accès**. Parmi les titres de presse, seul le quotidien Fraternité Matin est soumis à cette obligation légale pendant la campagne électorale. Le CNP a souligné une « égalité parfaite » grâce à une maquette du journal spécialement conçue à cet effet. Les ordres de passage avaient été définis par tirage au sort. Le CNP n'a enregistré aucune plainte ni réclamation des candidats.

Rencontre avec le Bureau de liaison de l'Union Africaine à Abidjan 29 octobre 2010

Etaient présents à cette rencontre pour l'Union Africaine : le représentant résident, Ambroise Nyonsaba, et Abdel Ethmane, conseiller politique.

Après des échanges de courtoisie et de présentation de la mission de la Francophonie, les participants ont évoqué différents points de situation :

- **Un climat apaisé.** Pour Ambroise Nyonsaba, l'élément déclencheur de la tenue effective du scrutin à la date du 31 octobre a été le retour en discussion de Laurent Gbagbo avec ses adversaires politiques H. Konan Bédié et Alassane Ouattara début mai 2010. Le chef de l'Etat était venu plaider un sursis aux manifestations de l'opposition alors prévues le 15 mai. L'accord sur la liste électorale définitive en septembre a permis de lever les derniers obstacles. En dépit de certaines incertitudes logistiques, le climat apaisé qui règne pendant la campagne du premier tour laissait présager un déroulement du vote sans heurts.

- **Les incidents de campagne.** Le représentant de l'Union Africaine a minimisé la portée des incidents relevés dans la presse, en particulier l'accident survenu à l'hélicoptère transportant le directeur de la campagne de Laurent Gbagbo Issa Malick Coulibaly, le 27 octobre.

- **Sécurité et sécurisation.** Le Représentant résidant a reconnu que les modalités prévues par les Accords complémentaires de Ouagadougou ne sont pas respectées, mais qu'au regard des opérations passées pour l'identification et l'enrôlement, la question de la sécurité des citoyens le jour du vote ne devrait pas être mise en cause.

- **Sur la question du double comptage** retenue par la Primature, le représentant de l'Union Africaine a affirmé sa confiance dans le processus : il a souligné que les comptages seront essentiellement manuels.

La vraie inquiétude porte sur l'acceptation des résultats et la période de latence entre les premiers dépouillements et la proclamation des résultats.

Rencontre avec le ministre de la Communication et de l'Information 29 octobre 2010

Etaient présents à cette rencontre : Ibrahim Sy Savané, ministre de la Communication et de l'Information, Joséphine Drasen, conseiller technique.

Après des échanges de courtoisie et de présentation de la mission de la Francophonie, le ministre a dressé un bilan globalement satisfaisant du travail des médias dans la campagne électorale et exposé cinq points :

- **Accès.** Les médias d'Etat, télévisions et stations radio de la RTI, ainsi que le journal *Fraternité Matin*, ont respecté la règle de l'égalité en accordant des temps d'antenne et d'espace rédactionnel rigoureusement identiques aux candidats. Les radios de proximité, qui ne sont pas autorisées à diffuser d'information à caractère politique, ont jusqu'ici respecté cette obligation ; elles ont, pour la période électorale, été autorisées à diffuser des messages de sensibilisation citoyenne et de paix.

La seule limite à l'égalité d'accès des candidats est venue de la presse privée, qui n'y est pas astreinte par la loi. Le ministre a cependant estimé que la notion d'équité devait s'imposer à tous les organes.

- **Réclamation des candidats.** Seul Henri Konan Bédié a contesté les modalités d'accès définies par le CNCA. Arguant qu'un module de prêt à diffuser lui avait été refusé, il a voulu marquer sa désapprobation en ne se présentant pas à l'émission de 90 minutes « face aux électeurs » qui lui avait été réservé le mercredi 27 octobre sur la RTI dans le cadre de la campagne électorale officielle.

- **Prévention des rumeurs.** Le ministre a par ailleurs exposé différentes actions de prévention des rumeurs et de sensibilisation des médias, en particulier étrangers, afin de limiter les risques de manipulation de l'information et d'annonce de résultats avant la proclamation officielle par la CEI. Il évoque une possible suspension des communications par SMS sur le territoire ivoirien pendant 48 à 72 heures à compter de la fermeture des bureaux de vote (cette suspension n'aura finalement pas lieu).

- **Acceptation des résultats.** Une campagne d'information appelant à accepter la défaite des candidats vaincus était programmée pour démarrer dans les médias audiovisuels dès le lendemain du scrutin.

- **Affichage.** Le ministre a admis un déséquilibre flagrant dans les campagnes d'affichage et reconnaît un débordement. Il a souligné que les communes, qui sont responsables des espaces publics, n'ont pu faire face à une intense pression commerciale.

En conclusion, le ministre a félicité la présence des observateurs internationaux, notant que « les Ivoiriens ont besoin du regard des autres pour panser leurs plaies et éviter certaines dérives ». Le ministre a appelé la Francophonie à participer au développement économique des journaux respectueux de l'éthique de la presse.

Rencontre avec les représentants de la Convention de la Société Civile 29 octobre 2010

Le Coordonnateur, Dr Patrick N'Gouan, certains membres du Comité Directeur et représentants des organisations membres du Collectif étaient présents à la rencontre.

La Convention de la Société civile ivoirienne est composée de différentes organisations (celles du domaine des droits de l'homme, des organisations religieuses, des organisations professionnelles ainsi que celles du domaine de développement en général).

Après présentation de la délégation de la Francophonie et le but de sa mission en Côte d'Ivoire, la discussion a porté sur le rôle de ce collectif dans le processus électoral et ses impressions sur la préparation du scrutin.

Le rôle de la Convention de la Société civile dans le processus électoral

Le Coordonnateur de la Convention a informé la délégation qu'au début de la crise ivoirienne, la société civile avait été mise à l'écart par les politiciens, malgré des efforts de celle-ci d'apporter sa contribution à la recherche de solutions aux conflits. La société civile a fait front commun avec le secteur privé et leur contribution, déposée à l'Union Africaine, a été reprise dans la Résolution 1633 du Conseil de Sécurité des Nations Unies de 2006, qui appelait à un Forum de Dialogue National. Dès lors, un dialogue sincère et constructif a commencé entre la société civile et les politiciens. La société civile a, par la suite, organisé la Journée de consensus National en mai 2009, à l'issue de laquelle 50 Résolutions ont été adoptées. Les organisateurs sont parvenus à obtenir de la part des partis politiques (sauf le FPI) et des chefs religieux de les respecter.

Une des demandes faites à travers les résolutions était de laisser la gestion des séquelles de la crise à la société civile et aux religieux alors que le Gouvernement se concentrerait sur le développement.

S'agissant de la participation de la Convention au processus électoral, certaines organisations, essentiellement celles qui ne sont chargées de l'observation des élections ont aidé à la sensibilisation de la population. De plus, la Convention de la société civile a fait l'analyse de certains textes légaux (code de bonne conduite des partis politiques), du fonctionnement de certaines institutions (efficacité de la Commission électorale Indépendante, l'Administration électorale, les médias) et a publié des rapports avec des recommandations.

Point de vue sur le processus électoral

- Pour la Convention, les élections devraient remplir trois conditions : la transparence, l'équité et la paix.

Les conditions sécuritaires ne sont pas bien garanties ; l'information sur la prévention des risques des événements comme ceux de 1995, ceux de 2000 et de 2007, ne circule pas. Les services de sécurité ne se prononcent pas clairement sur les conditions sécuritaires et sur la manière dont les élections se feront paisiblement (il peut y avoir des personnes qui seraient empêchées d'aller voter par exemple dans les coins retirés).

Les conditions d'équité dans les élections ne sont pas garanties (certains peuvent profiter des moyens publics).

- Quant aux dispositifs pour neutraliser les sources de tensions, le Coordonnateur, a noté qu'en principe le respect du Code de bonne conduite des partis politiques et du rôle du Conseil Constitutionnel devrait prévenir toutes sources de tensions et conflits post électoraux. Mais ce code a été violé par certains.

- Certains medias comme la chaîne de télévision TV2, et le Journal Fraternité Matin ont essayé d'être neutres. D'autres comme la Première (surtout hors campagne), et certains journaux privés n'ont pas été en mesure de respecter sa neutralité.
- Quant au système de comptage (manuel ou électronique), l'important est que le comptage manuel ne porte atteinte au respect du délai maximum de 3 jours pour publier les résultats des élections.

Rencontre avec Maurice Séri Gnoleba
ancien ministre, ancien président du Conseil économique et social et conseiller
politique de campagne de Laurent Gbagbo
30 octobre 2010

Lors de cette rencontre avec la délégation de la Francophonie, le ministre Séri Gnoléba a dressé un historique de la crise ivoirienne depuis le coup d'Etat de 1999.

S'il s'est dit confiant dans un climat apaisé autour du déroulement du scrutin, Maurice Séri Gnoleba n'a pas caché son inquiétude quant à l'acceptation des résultats. Pour le ministre, le principal risque de conflits qui peuvent éclater lors de l'annonce des résultats est dans les mouvements de jeunesse, en particulier des mouvements spontanés. Selon lui, les mouvements organisés affiliés aux partis politiques peuvent être très rapidement dépassés.

Selon son analyse, l'élection présidentielle se déroulait dans une atmosphère de crise politique. Cette crise trouve son origine dans la mauvaise gestion de l'héritage du Président Houphouët Boigny. Ses successeurs ont voulu diriger le pays à leur image ; ce qui, en partie, a provoqué le coup d'Etat militaire de 1999. Une lutte s'est alors installée au sommet du pouvoir. Laurent Gbagbo, élu au terme de l'élection de 2000, a eu des difficultés à administrer le pays au départ, mais a su progressivement s'imposer dans la mesure où le pays est resté une dizaine d'années sans élection.

Le sentiment général de M. Gnoleba était un partage entre l'optimisme et l'inquiétude. Certaines questions restaient, en l'état actuel des choses, sans réponses.

La plus importante portait sans doute sur la réaction des jeunes : le pays est majoritairement composé de jeunes, partisans mais parfois incontrôlables. Leur comportement est imprévisible.

La deuxième concernait le rôle et la place des militaires : allaient-ils tous accepter les résultats et se placer sous l'autorité du Président élu ?

La troisième était relative à l'attitude des « puissances étrangères » et de la communauté internationale.

Rencontre avec le Bureau du Représentant du Facilitateur 30 octobre 2010

Étaient présents à cette rencontre : Boureima Badini, Représentant Spécial du Facilitateur, le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, Daouda Diallo conseiller politique, Abdoukarim, A. Karim Traoré, conseiller sécurité, Mariam Traoret, conseiller aux affaires sociales et humanitaires, Jean Émile Somda, conseiller aux affaires juridiques, Moussa Dania, conseiller aux affaires économiques, Jean-Baptiste Ilboudou, conseiller en communication.

Lors des échanges de courtoisie préliminaires, la délégation de la Francophonie a félicité le travail accompli par la Facilitation, un processus de médiation encore inédit en Afrique, et présenté les objectifs de la mission.

Boureima Badini a affirmé sa confiance dans le processus et dressé un bilan de trois années de Facilitation, rappelant que la crise ivoirienne pose distinctement deux problèmes : celui de la question identitaire d'un côté, revendiqué par une partie de la population, et celui de la question électorale, posé par les mauvaises élections de 2000 et les partis politiques. La résolution de cette crise a été un des enjeux majeurs des audiences foraines et de l'opération d'identification.

Revenant sur la crise de la CEI de février 2010, le Représentant du Facilitateur en a souligné les effets bénéfiques : une re-crédibilisation par une meilleure ouverture aux partis politiques. M. Badini s'est félicité de l'acceptation de la liste électorale par les partis et candidats, reconnaissant qu'elle a permis de contenir les risques de fraude à minima.

Il a évoqué enfin les lenteurs du processus marqué par les questions de choix des opérateurs, de modalités de coopération, les questions d'ajustement du code électoral, etc.

Lors de leurs discussions, les participants abordent trois questions :

- **Annnonce des résultats.** La Facilitation a plaidé en faveur d'une annonce des résultats afin de combler l'attente et d'éviter les rumeurs et mouvements de rue. Les participants se sont accordés à plaider pour une accélération du processus d'annonce afin de réduire au mieux une période d'attente propice aux manifestations de violence. Ils ont insisté sur le climat de méfiance qui persiste entre les candidats.

- **Sécurisation du processus électoral.** La Facilitation a reconnu la non fonctionnalité du mécanisme prévu par l'Accord Politique de Ouagadougou. Cependant, le représentant du facilitateur a affiché une certaine confiance dans la sécurité des opérations de vote, au regard du succès du dispositif mis en place pour les précédentes opérations préélectorales.

- **Transmission des données.** La question non tranchée par la CEI pourrait être un obstacle potentiel à l'annonce en temps des résultats.

M. Gérard Latortue a rappelé la qualité des conseils avisés et objectifs du Facilitateur et réaffirmé la disponibilité de la mission de la Francophonie au service de la Facilitation.

Rencontre avec le président de la Commission électorale indépendante 30 octobre 2010

Etaient présents à cette rencontre Youssouf Bakayoko, président de la CEI, et les vice-présidents Jacob Anaky, Mamadou Coulibaly.

Lors des échanges de courtoisie, le chef de la délégation, M. Gérard Latortue, a affirmé la disponibilité de la Francophonie à accompagner la Commission électorale indépendante (CEI) jusqu'au terme de sa mission.

Au cours de son exposé, le président de la CEI a affirmé sa confiance dans le processus électoral et donne des éclairages sur plusieurs points :

- **Distribution des cartes.** La CEI a estimé que plus de 80 % des cartes ont été distribuées ; le solde devait être disponible dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

- **Logistique.** La formation des agents électoraux était terminée et les derniers abris de bureau de vote achevés.

- **Système de comptage.** C'est la transmission des procès-verbaux qui devait servir de base à la consolidation des résultats provisoires. Le décompte manuel a été privilégié avec un renfort de l'électronique pour accélérer les procédures.

- **Annonce des résultats.** La CEI entendait tout faire pour raccourcir les délais en deçà des 3 jours prévus par le code électoral. La CEI prévoyait des passages réguliers à l'antenne de la RTI dès la nuit du 31 afin de pouvoir annoncer les résultats partiels.

- **Vote des militaires.** Les corps habillés devaient voter dans le centre où ils s'étaient faits enrôler, à l'exception de ceux déployés sur le terrain, qui se devaient se présenter dans le bureau de vote du lieu de leur affectation muni de leur ordre de mission.

- **Observation électorale.** La CEI attendait des observateurs internationaux une aide à l'acceptation des résultats. Youssouf Bakayoko a insisté sur l'appui nécessaire pour parler aux perdants comme aux vainqueurs du premier tour – en recommandant à ceux-ci de faire montre d'humilité.

**Rencontre avec le candidat à l'élection présidentielle du Parti Ivoirien des Travailleurs,
Francis Wodié
30 octobre 2010**

Le candidat a souligné au cours des échanges avec la délégation, plusieurs questions qui lui semblent essentielles :

Le déroulement du processus électoral

Il est apparu que la préparation de l'élection est émaillée d'anomalies dont la plus importante est la rupture de l'égalité des candidats. Les trois candidats censés être les plus grands bénéficieraient en effet d'un traitement de faveur. Le déséquilibre porte essentiellement sur l'utilisation des médias et sur l'utilisation des moyens de l'Etat.

Les autres problèmes sont relatifs d'abord au système de décompte des voix qui est encore entouré d'un flou du fait du manque de confiance entre les acteurs politiques ; ensuite à la sécurisation du processus en raison du non déploiement des troupes ; enfin au rôle de la FESCI qui interdit certaines manifestations sur le campus et des difficultés de déplacements de certains électeurs parce que des ponts seraient volontairement coupés à différents endroits du pays.

Les conditions d'un déroulement pacifique de l'élection

Le PIT, soucieux de contribuer à une pacification de l'espace politique ivoirien, avait proposé une candidature consensuelle pour éviter une confrontation. Mais la proposition a été rejetée.

La raison de cette proposition est que l'histoire politique de la Côte d'Ivoire est caractérisée par le système un contre deux. Dans la pratique, les trois finissent par se paralyser.

Deux partis semblent déterminés : le FPI et le RDR. On peut se poser la question de savoir si les « grands candidats » sont prêts à accepter les résultats et si leurs consignes en direction de leurs militants seront entendues.

Il est important, pour assurer un bon déroulement du processus, que la CEI assume la plénitude de ses responsabilités, surtout face au gouvernement.

Rencontre avec la délégation de l'Union européenne 30 octobre 2010

La délégation de l'Union européenne a organisé un déjeuner d'échanges avec les chefs des missions d'observation internationale. Au cours des échanges, le chef de la délégation de l'Union européenne, Christian Preda, a exposé l'organisation de la mission, composée de 120 observateurs de long et court termes issus de 24 des 27 pays de l'Union.

M. Preda a souligné une certaine faiblesse dans la formation des agents électoraux, notant également que le recrutement des agents n'avait pas été formalisé. Il a également mis en avant la confusion quant à la publication des procès-verbaux de dépouillement au bureau de vote et à leur démultiplication : les 22 copies doivent toutes être remplies de façon manuscrite, ce qui comporte des risques évidents d'erreurs et des risques potentiels de fraude.

**Rencontre avec les délégations de la CEDEAO et de l'UEMOA
30 octobre 2010**

La mission de la CEDEAO, conduite par Théodore Holo, président de la Haute cour de Justice du Bénin, a exprimé ses craintes quant à la gestion des résultats et à la formation des agents. Il a par ailleurs évoqué des craintes d'empêchement de vote par les militaires dans la partie sud du pays.

Rencontre avec Honoré Guié
président du Conseil d'administration de la Radio Télévision Ivoirienne
ancien président de la Commission électorale nationale ivoirienne en 2000
1^{er} novembre 2010

Etaient présents à cette rencontre aux côtés de M. Honoré Guié, ses conseillers Séraphin Kouamé et M. Ekra.

Après les échanges de courtoisie, le président de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) a dressé un bilan satisfaisant du comportement de la RTI dans la campagne électorale du premier tour.

- **Equité et égalité.** Rappelant que l'équité était loin d'être assurée sur les antennes des médias d'Etat à son arrivée à la tête de la RTI en 2008, il a salué les efforts qui ont été réalisés pour la campagne et le respect de l'égalité d'accès aux candidats. Il reconnaît que l'obligation faite à la RTI de diffuser tous les sujets couvrant les activités du président de la République a pu parfois être un élément de distorsion de l'information.

Il a par ailleurs reconnu une certaine habitude du service public à faire allégeance au pouvoir en place et à manquer régulièrement à son devoir de neutralité. Il a souligné que l'article 30 du code électoral ajusté, qui impose les notions d'accès et d'égalité dans les périodes respectives de précampagne et de campagne électorale, « a permis de faire bouger les choses ».

- **Climat apaisé.** M. Guié a félicité le bon esprit de la campagne, soulignant que les équipes de journalistes de la RTI avaient pu suivre les campagnes de tous les candidats sans subir d'agression.

- **Couverture du territoire.** M. Guié a affirmé sa satisfaction d'un bon accès des citoyens à l'information proposée par la RTI. Il a noté que la RTI a été depuis le début de la campagne rediffusée sans entrave dans les régions de la zone Centre Nord Ouest, et il a indiqué que des efforts financiers avaient été faits pour restaurer certains émetteurs afin d'assurer une bonne couverture du territoire. Il a ainsi affirmé que le taux de couverture du territoire par la télévision, de 15 % il y a un an, était désormais proche de 80 %.

M. Guié a par ailleurs indiqué qu'il participait au Collectif de la société civile pour la paix, une structure de médiation pour la période électorale comprenant des chefs religieux et les représentants de la société civile ainsi que des membres de la communauté Sant Edigio.

Rencontre avec le Conseil National de la Communication Audiovisuelle 2 novembre 2010

Etaient présents à cette rencontre Franck Anderson Kouassi, président du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA), Félix Naniho, secrétaire général, Daouda Traoré, sous directeur des programmes, M. Tanguy, conseiller juridique.

Après des échanges de courtoisie, M. Gérard Latortue a présenté la mission de la Francophonie et ses objectifs. Le président du CNCA a dressé un bilan globalement satisfaisant du travail des médias audiovisuels dans la campagne électorale.

- **Champ de compétences.** Franck A. Kouassi a rappelé les aspects juridiques et réglementaires du travail du CNCA pour la période électorale. Selon lui, il existe un conflit de compétences entre la loi du 14 décembre 2004, qui définit les attributions du CNCA, y compris en période électorale, et le code électoral ajusté par le décret du 14 avril 2008, qui réglemente les actions des organes de régulation sans la campagne. Il estime néanmoins que les ambiguïtés ont été levées par une bonne coopération entre les acteurs et la création de la commission nationale des débats, composée de professionnels issus de différentes administrations et institutions impliquées dans le processus électoral

- **Débats.** Les acteurs ivoiriens ont préféré, face à un nombre assez abondant de candidatures au premier tour (14) ne pas organiser de débat politique avant le 31 octobre, mais de proposer des débats thématiques. Pour le second tour, il est question d'organiser un ou deux débats entre les deux candidats restés en lice.

- **Accès aux médias audiovisuels publics** pendant la campagne. Le président du CNCA a exposé les méthodes et modalités retenues :

- Chaque soir, chaque candidat dispose d'une tranche horaire de 5 minutes pour diffuser ses arguments de campagne dans un module « prêt à diffuser ». Il est maître de son argumentation, qui doit cependant obéir à certaines règles et faire l'objet d'un visionnage par le CNCA avant son passage à l'antenne de la RTI.
- L'émission « face aux électeurs » invite, à tour de rôle, chacun des candidats à exposer pendant 90 minutes son programme devant les téléspectateurs. L'ordre de passage des candidats est défini par le poids politique du candidat et la date de dépôt de sa candidature.
- Les informations télévisées limitent à un seul reportage quotidien de deux minutes les activités de chacun des candidats, dont le temps de parole, enrobé dans le module est de 45 secondes.

- **Plainte et réclamations des candidats.** Le président du CNCA a noté qu'un seul des candidats a contesté la méthodologie retenue par le CNCA. Henri Konan Bédié ne s'est pas présenté à l'émission « face aux électeurs » à laquelle il était attendu le mercredi 27 octobre, arguant protester ainsi contre les correctifs qu'il avait dû apporter à un prêt à diffuser deux jours auparavant. M. Kouassi a expliqué que le CNCA avait recommandé à plusieurs candidats de revoir certains de leurs modules prêt à diffuser (principalement parce que des images ou symboles de l'Etat y figuraient) sans recevoir de réclamations.

- **Ton emphatique.** Le président du CNCA a admis que certaines activités de candidats ont été rapportées en des termes emphatiques par les commentateurs ou journalistes de la RTI. Il a expliqué que le CNCA avait fait le choix de ne pas notifier ces écarts à leurs auteurs afin d'éviter que ses interventions ne soient perçues comme une censure dans une période très sensible.

**Rencontre avec le candidat à l'élection présidentielle
du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et ancien président de la République
Henri Konan Bédié
2 novembre 2010**

Après des échanges de courtoisie au cours desquels M. Gérard Latortue a présenté la mission et exposé la particularité de ses objectifs, la discussion a porté sur l'attente des résultats.

M. Bédié a affirmé sa patience et sa volonté à accepter le verdict des urnes. Selon lui, la population acceptera les résultats, la transparence des opérations offrant une réelle garantie de non violence.

Rencontre avec les ambassadeurs de l'espace francophone 3 novembre 2010

Etaient présents à cette réunion les ambassadeurs de Suisse, de Belgique, du Maroc, de France, du Canada et du Bénin ainsi qu'un représentant de l'ambassade de Mauritanie.

Dans son introduction, le chef de la mission d'information et de contacts a rappelé que la Francophonie n'avait pas pour unique objectif la défense de la langue française et de la diversité culturelle ; la déclaration de Bamako place la démocratie au cœur des préoccupations de l'espace francophone. Notant la singularité de l'exemple donné en Afrique par M. Abdou Diouf lors de l'élection présidentielle du Sénégal de 2000, M. Latortue a relevé la difficulté pour les gouvernants des pays du sud à accepter leur défaite et l'alternance politique. L'OIF entend convaincre les acteurs que la seule voie acceptable pour contester les résultats ou l'irrégularité du scrutin est la voie légale.

Monsieur Latortue a ensuite exposé la particularité de la mission dépêchée par la Francophonie, notant qu'il ne s'agit pas pour l'OIF de pointer les irrégularités observées mais d'apporter une appréciation d'ensemble pour accompagner et soutenir la crédibilité du processus électoral.

Les ambassadeurs présents se sont tous accordés à reconnaître la crédibilité du processus constaté lors du premier tour. Avec l'ambassadeur de Suisse, tous ont relevé que la mobilisation exceptionnelle des Ivoiriens le jour du scrutin est un témoin fort de la maturité politique de la population.

L'ambassadeur de France a noté que des crispations pouvaient être attendues dans la période de l'entre deux tours et invité à la vigilance « afin que les Ivoiriens ne se fassent pas voler cette victoire ».

L'ambassadeur de Belgique a salué le pluralisme démontré par ce scrutin et l'avancée démocratique qu'il représente.

L'ambassadeur du Bénin a mis en avant la qualité de la campagne du premier tour dans le ton des médias et des politiques.

Les ambassadeurs du Maroc et du Canada ont salué les modalités d'observation retenues par la Francophonie.

Le chef de la mission de la Francophonie a conclu la rencontre en évoquant le travail normatif en cours au sein de la Francophonie pour accompagner les processus électoraux crédibles, fiables et transparents. L'ambassadeur du Maroc a proposé son appui à ce projet.

**Rencontre avec le président de la Commission électorale indépendante,
M. Youssouf Bakayoko,
25 novembre 2010**

Lors des échanges de courtoisie, le chef de la délégation, M. Gérard Latortue, a félicité la bonne tenue du premier tour de l'élection présidentielle. Il a renouvelé son souhait que le scrutin se déroule dans un même climat d'apaisement que celui a prévalu lors de ce premier tour, alors que la campagne du second tour a été marquée par des dérapages et violences verbales. M. Latortue a interrogé par ailleurs le président de la commission électorale indépendante sur les correctifs apportés par la Commission aux faiblesses constatées pendant le premier tour et en particulier sur les dispositions prises pour accélérer l'annonce des résultats.

Le président de la CEI M. Bakayoko a affirmé sa confiance dans le bon déroulement du second tour.

Concernant les dérives du discours politique, il a indiqué avoir contacté les candidats et leurs équipes ainsi que les médias pour les inviter à respecter le code de bonne conduite et éviter qu'un envenimement du ton ne débouche sur des affrontements physiques. Selon lui, les dérives verbales desservent celui qui les prononce car elles le discréditent.

Concernant les dispositions correctives, M. Bakayoko a indiqué en particulier que :

- l'ensemble du matériel pour le vote avait été préparé en paquets scellés par bureau de vote (kits) ;
- les listes électorale et d'émargement devaient être remises aux représentants des candidats ;
- L'affichage des PV dans les bureaux de vote, qui n'est pas obligatoire au terme de la loi, a cependant été fortement encouragé. La publicité des résultats des dépouillements est par ailleurs assurée par l'existence d'un tableau de dépouillement et la remise d'une copie du procès verbal aux représentants des candidats.

M. Bakayoko a enfin souligné que la commission entendait tout faire pour raccourcir les délais d'annonce des résultats et les ramener à moins de 48 heures.

**Rencontre avec le président du Conseil Constitutionnel,
M. Paul Yao N'Dré
25 novembre 2010**

Étaient présents à cette rencontre pour le Conseil Constitutionnel, outre son président M. Yao N'Dré, quatre conseillers (sur les six que compte l'institution) : MM. Ahoua N'Guetta, Wale, Tano et Gbassi.

Lors des échanges de courtoisie, M. Latortue a rappelé le travail normatif de la Francophonie et sa démarche d'accompagnement et d'observation des institutions. Il s'est félicité de la très bonne tenue du premier tour en dépit de menus incidents. Il a espéré que le second tour serait l'occasion d'une même réussite, tout en faisant part de ses inquiétudes quant à la violence verbale exprimée dans l'entre deux tours.

M. Yao N'Dré a confirmé sa bonne appréciation du premier tour, notant que les quelques irrégularités relevées lors des opérations n'étaient pas de nature à entacher la sincérité du scrutin. Il s'est affirmé confiant dans un climat apaisé pour le second tour, notant que l'ambiance « surchauffée » est relativement « normale » pour cette « finale très attendue ».

M. Yao N'Dré a insisté sur la difficulté de son mandat de proclamation des résultats définitifs « la vérité doit sortir des urnes conformément au souhait du peuple ». Il a annoncé que le Conseil Constitutionnel, pour ce second tour, mandait des délégués dans des bureaux de vote pour observer, surveiller et vérifier le scrutin et les procès verbaux afin de veiller à la régularité du processus. Selon lui, ce travail en amont devait renforcer la validation des résultats.

Réunion d'information avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. YJ Choi, et les représentants des missions d'observation électorale internationale
25 novembre 2010

Etaient présents à cette réunion : pour l'ONUCI, outre M. Choi, Mme. Maria Van de Fliert, responsable de la cellule de coordination de l'observation internationale, et M. Ahmedou El Becaye Seck, Chef de la Division Electorale ; pour les observateurs internationaux, les représentants des missions mandatées par l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union européenne, le Japon et le Centre Carter.

Au cours de son exposé, M. Choi a souligné que tout était mis en œuvre pour faciliter l'accélération des opérations de transmission des données et d'annonce des résultats. Afin de pallier certaines déficiences observées lors du premier tour, l'ONUCI a accru son support logistique pour le second tour, notamment par :

- le transport et la distribution des « kits » électoraux jusqu'aux commissions locales ;
- la mise en place d'une solution d'acheminement des procès verbaux après le dépouillement : 40 % de l'ensemble des procès-verbaux directement acheminés depuis les lieux de vote par l'ONUCI (districts d'Abidjan et zone de Bouaké) ; 60 % des pv acheminés par des véhicules loués par les commission locales avec l'aide de l'UNPOS et des fonds internationaux (Union européenne, Suisse et Japon).

M. Choi a par ailleurs noté que les deux candidats se sont formellement engagés à ne pas annoncer les résultats avant que la CEI ne les proclament et à poser des recours par voie légale en cas de contestation. Il a rappelé que le vrai défi du scrutin sera l'acceptation des résultats et explicite son rôle de certification, qu'il fonde (comme pour le premier tour) pour cette étape sur trois éléments : l'utilisation de 700 bureaux témoins pour les observations de tendance ; l'analyse par région ; l'analyse de tous les procès-verbaux de dépouillement reçus par l'ONUCI.

Les représentants des missions d'observations internationales ont annoncé le déploiement de leurs effectifs, dans l'ensemble un peu moins nombreux que pour le premier tour. Certains représentants ont noté qu'ils avaient accès aux commissions locales de la CEI pour les opérations de réception et de consolidation locale des résultats mais déploraient le refus qui leur avait été signifié par la CEI d'observer la tabulation finale à la commission centrale.

Le représentant de la mission dépêchée par la CEDEAO a fait part de son inquiétude quant aux dérapages de violences verbales dans la préparation de ce second tour et souligné l'importance d'un déroulement pacifié du scrutin : il a rappelé qu'une détérioration de la situation en Côte d'Ivoire porterait de graves risques de déstabilisation pour la sous-région.

Le RSSG a noté que la sécurité du processus électoral avait été renforcée par un positionnement croisé des forces armées ivoiriennes et par une augmentation des forces des Nations Unies.

**Rencontre avec Bernadette Houndekandji,
chef de la cellule de certification de l'ONUCI
25 novembre 2010**

Madame Houndekandji a exposé l'origine du mandat de certification : une formule adoptée après les accords de Pretoria de 2005. Selon la définition donnée par la résolution 1765 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 16 juillet 2007, ce mandat est dévolu au Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) qui doit « *certifier que tous les stades du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales* ». La démarche de certification adoptée par le RSSG vise le respect de cinq critères cadres, acceptés par les acteurs politiques ivoiriens et la communauté internationale :

- La paix (le processus doit se dérouler dans un climat apaisé).
- L'inclusion (le processus électoral doit inclure tous les citoyens qui remplissent les conditions pour être électeurs, et pour la candidature, toute personne éligible).
- Les médias d'Etat (problématiques d'accès et d'impartialité).
- La liste électorale.
- Les résultats.

L'équipe d'experts dirigée par Mme Houndekandji assiste le RSSG dans sa mission de certification, en partenariat avec toutes les directions de l'ONUCI et les acteurs ivoiriens et internationaux impliqués dans le processus électoral. Sa méthode de travail repose sur un monitoring de tous les éléments concourant à l'observation de ces cinq critères et du respect des procédures. Le RSSG est copié des procès verbaux de dépouillement et requêtes devant le Conseil Constitutionnel.

Le rôle de la certification a été interpellé après le premier tour à propos des réclamations formulées par les partis de deux candidats au scrutin, le PDCI et l'UPDCI. Ces deux partis demandaient un recomptage des voix, arguant d'écarts entre que le nombre de votants et de bureaux de vote annoncés et effectifs.

La cellule de certification a analysé les explications fournies par la CEI à ces écarts, les jugeant plausibles : dans le cas de l'écart du nombre de votants, la CEI a rajouté à la liste aux décompte finaux de participation le nombre de votants dotés d'un ordre de mission en omettant de les retrancher du nombre initial (double comptage d'électeurs mais non de voix - certains électeurs, comme les militaires ou les agents des bureaux électoraux, avaient la possibilité de voter sur leur lieu d'affectation et non sur leur lieu d'inscription). Dans le cas des écarts dans le nombre de bureaux de vote prévus et effectifs, certains n'ont pu fonctionner normalement ou être ouverts, comme à Paris ou en Chine.

**Rencontre avec la mission de monitoring des médias
de Reporters sans Frontières, Jocelyn Grange
26 novembre 2010**

L'ONG Reporters sans frontières (RSF) a dépêché en Côte d'Ivoire une mission de monitoring des médias ivoiriens chargée d'observer et de mesurer de manière quantitative et qualitative les temps et espace réservés aux candidats et forces politiques dans les médias publics ivoiriens ainsi que dans trois quotidiens privés. Cette observation se situe dans le cadre plus large de la coopération de RSF avec les médias ivoiriens.

Jocelyn Grange, le chef de cette mission, a exposé l'objectif de la mission : veiller au respect des règles d'équité dans les médias publics, et d'équilibre dans les médias privés. Il en a détaillé les choix méthodologiques (pour les médias publics les deux chaînes télévisées et les deux stations radios de la RTI, le quotidien gouvernemental *Fraternité Matin*, et pour la presse privée les quotidiens *Le Nouveau Réveil*, *Le Patriote* et *Notre Voie*, respectivement proches du PDCI, du RDR et du FPI) Pour cette période électorale, RSF a choisi de publier sans délai ses communiqués et rapports dans un double objectif : alerter les autorités afin qu'elles puissent, le cas échéant, apporter un correctif immédiat aux dérives ; informer les citoyens ivoiriens sur le comportement et l'action de leurs médias dans le processus électoral.

Pour l'observation des médias publics, le chef de la mission de RSF a dressé un bilan de trois périodes électorales :

- La campagne du premier tour a bénéficié dans les médias d'Etat d'une égalité de traitement quasi parfaite pour tous les sujets qui ont eu trait aux élections. Mais la couverture par la RTI des activités du président de la République Laurent Gbagbo a été excessive, donnant de facto au candidat-président une visibilité très supérieure à ses rivaux. En outre, RSF a noté la diffusion de communiqués ou de chansons en sa faveur en dehors des émissions réglementées.
- Entre les deux tours, avant le démarrage de la campagne du second tour, le temps d'antenne accordé à Laurent Gbagbo a été de 80 %. La diffusion des programmes s'est en outre accompagnée de la diffusion d'images d'archives à caractère manipulateur (thème de la guerre, images de réfugiés, etc.).
- La couverture de la campagne du second tour dans les médias publics a pleinement respecté les critères d'égalité.

Pour l'observation des quotidiens privés, RSF a noté que les obligations déontologiques de respect de l'éthique, de l'équité et de responsabilité sociale ont été fortement malmenées dans les trois titres observés. La plupart des quotidiens ont mélangé les genres journalistiques. Lors de la campagne du second tour, l'étude des unes des journaux a montré une nette inflammation du ton. La plus forte apparition du nom de Ouattara à la Une des journaux (élargie aux quotidiens Nord Sud, L'Intelligent et Soir Info sur cette période) s'est faite en « trompe l'œil », de façon très négative ; enfin, les journaux ont repris sans distance les propos haineux tenus par les hommes politiques.

Rencontre avec le Bureau du Représentant du Facilitateur 26 novembre 2010

Etaient présents à cette rencontre : Boureima Badini, Représentant Spécial du Facilitateur, le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, Daouda Diallo conseiller politique, Abdoukarim, A. Karim Traoré, conseiller sécurité, Mariam Traoret, conseiller aux affaires sociales et humanitaires, Jean Émile Somda, conseiller aux affaires juridiques, Moussa Dania, conseiller aux affaires économiques, Jean-Baptiste Ilboudou, conseiller en communication.

M. Badini a salué l'engagement du Secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, dont les positions et déclarations s'inscrivent dans la dynamique des partenaires internationaux. Il a évoqué ensuite les derniers développements du processus électoral en cours. A cet égard, il a félicité comme l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux, la tenue et le bon déroulement du débat télévisé entre les deux candidats. Ce débat, selon lui, a contribué à apaiser le contexte politique, à la veille du scrutin présidentiel, les deux parties n'ayant pas eu, avant cette date, l'occasion d'échanger et de dialoguer. Cependant, il a appelé les uns et les autres à plus de vigilance, jusqu'au terme du processus électoral.

Le Représentant du Facilitateur a indiqué, par ailleurs, avoir fortement encouragé la CEI à accélérer l'annonce des résultats partiels et provisoires afin d'éviter une longue période d'attente qui pourrait inutilement tendre le climat général du pays. Il a ajouté que les mesures correctives apportées par la CEI sur la base des recommandations et uns et des autres, notamment les missions d'observation électorale, devaient contribuer à améliorer les conditions du déroulement du deuxième tour de l'élection. Il aurait été intolérable que le scrutin souffre des mêmes déficiences et dysfonctionnements relevés au premier tour, d'autant que les enjeux étaient plus importants : seuls deux candidats étaient en lice.

Concernant le couvre-feu, annoncé pendant le débat par Laurent Gbagbo, il a noté que le Facilitateur avait engagé des actions afin de faire surseoir à cette décision, qui pouvait susciter des suspicions et inquiétudes. Le Facilitateur devait séjourner à Abidjan le 27 novembre afin de rencontrer les différentes parties et les acteurs nationaux et internationaux en vue de détendre la situation et rechercher les voies et moyens de suspendre la mesure.

M. Badini a noté, avec satisfaction, le déploiement croisé des forces de défense et de sécurité (FDS) et celles des forces armées des Forces nouvelles (FAFN). Les FDS se sont déployés dans les zones centre, nord et ouest, tenues par les FAFN et ces dernières se sont déployées au sud, notamment à Abidjan. C'est le Centre de commandement intégré (CCI), composé des deux forces, qui a encadré le déploiement croisé.

Monsieur Badini a appelé les observateurs à se déployer, autant que faire se peut, sur l'ensemble du territoire, afin de couvrir toutes les zones et rassurer les deux parties et dissuader les éventuelles fraudes.

Rencontre avec les ambassadeurs de l'espace francophone 26 novembre 2010

Etaient présents à cette réunion les ambassadeurs de Suisse, du Canada, de Belgique, du Maroc, d'Egypte, de Tunisie et du Bénin ainsi qu'un représentant de l'ambassade de Mauritanie.

Dans son mot d'introduction, M. Gérard Latortue a remercié les ambassadeurs et salué leur engagement auprès de la Francophonie. Il est revenu sur le débat télévisé entre les deux candidats de la veille, qu'il a estimé salutaire alors que la période d'entre deux tours était marquée de violences verbales. Il a déploré le couvre-feu annoncé, notant que de multiples pressions étaient exercées auprès du chef de l'Etat pour que celui-ci annule sa décision. Il a dressé un bilan des premières rencontres de la délégation et fait part d'un « optimisme prudent » quant au bon déroulement du second tour.

Les membres de la délégation ont évoqué l'atmosphère apaisée du meeting de Laurent Gbagbo tenu le 26 novembre place de la République à Abidjan, sans discours haineux. Ils ont rappelé néanmoins certaines accusations formulées pendant le débat par L. Gbagbo sur des transports d'armes et sur le rôle que l'armée pouvait jouer en marge du scrutin.

Dans leur ensemble, les ambassadeurs ont partagé l'analyse de la mission de la Francophonie et apporté des précisions.

L'ambassadeur du Canada a affirmé une certaine confiance dans le climat pacifié du vote à venir. Elle a souligné la bonne atmosphère d'ensemble de la période, estimant que certains incidents étaient davantage à mettre sur le compte d'initiatives locales et de règlements de comptes entre communautés que sur d'une dégradation profonde de la situation. Elle a cependant regretté que lors du débat aucun des candidats n'aient appelé ses partisans au calme. Elle a appelé également que la circulation clandestine des armes en Côte d'Ivoire était avérée (voir notamment les rapports d'experts des Nations Unies). Elle est enfin revenue sur une rencontre du corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire avec le chef d'état major des Forces Armées nationales mi-novembre. Celui-ci avait fait part de ses inquiétudes de voir se tenir un scrutin dans un pays divisé et non désarmé.

Avec l'ambassadeur de Suisse, elle a relevé une attitude professionnelle de l'armée et rappelé que la sécurisation du scrutin restait bien sous contrôle du CCI.

L'ambassadeur du Maroc a rappelé de son côté le fort taux de participation du premier tour, qui a montré un signal fort aux dirigeants ivoiriens et démontré un vrai pas en avant démocratique.

Rencontre avec le Premier ministre Guillaume Soro 26 novembre 2010

Etaient présents à cette rencontre pour le cabinet du Premier ministre MM. Sidiki Konaté, ministre et porte parole des Forces Nouvelles, et M. Koffi Koffi Paul, directeur adjoint de cabinet.

Lors des échanges de courtoisie, M. Latortue a félicité le Premier ministre du succès du Premier tour. Il a fait part des inquiétudes de la délégation de la Francophonie sur le couvre-feu.

M. Soro a remercié la mission de la Francophonie, sa coopération et son engagement. Il a dressé un bilan de ses années à la Primature. Il a noté qu'il lui a fallu souvent travailler sans relâche, « avec une opinion nationale très critique », pour amener les acteurs politiques à se parler. Il s'est félicité du « pas démocratique franchi » en Côte d'Ivoire avec la participation des électeurs lors du premier tour.

Concernant les solutions correctives aux déficiences du premier tour, il a indiqué avoir multiplié les séances de travail avec la CEI de façon à prévenir les blocages. Il s'est affirmé confiant sur les annonces partielles de résultats à rythme régulier.

Concernant le couvre-feu, il a indiqué qu'il doit rencontrer le président Gbagbo dans la soirée pour que la décision ne soit pas entérinée. Il a déploré cette annonce, à l'effet négatif, qui « ouvre la porte à la suspicion et aux interprétations ». Il a souhaité que le président ne privilégie le choix d'un couvre feu qu'en cas de nécessité pour calmer les esprits lors de l'annonce des résultats.

Le Premier ministre a annoncé aussi pour le lendemain des séances de travail sous la houlette du Facilitateur avec les deux candidats. L'un des objectifs de ces réunions était de redemander aux candidats de réaffirmer leur respect des résultats annoncés par la CEI.

Il a invité les observateurs à se déployer le plus possible à l'intérieur du pays, particulièrement dans les zones forestières et CNO, afin de garantir une transparence optimale du processus.

A la fin des échanges, M. Latortue a renouvelé à M. Soro les vœux de la Francophonie et de son Secrétaire général d'un second tour apaisé et mobilisateur.

**Rencontre avec Monseigneur André Kutwa,
Archevêque d'Abidjan et président du collectif des religieux
pour des élections apaisées
27 novembre 2010**

Le collectif des religieux pour des élections apaisées, présidé par l'archevêque d'Abidjan, réunit les responsables des principales religions pratiquées en Côte d'Ivoire, en particulier le chef de la communauté Musulmane et les chefs des églises catholique, évangélistes et du Christianisme céleste.

Lors des échanges de courtoisie, M. Latortue a souligné le rôle de médiation vital que jouent les autorités religieuses dans les processus électoraux. Il a remercié l'archevêque d'Abidjan et le collectif de leur engagement. Il a rappelé les dangers d'explosion sociale que pouvait contenir la non acceptation des résultats par une partie de la population.

Mgr Kutwa a exposé la genèse de la réunion du collectif des religieux : dans les premières heures de la crise qui a éclaté en 2002, les religieux avaient pris conscience que s'ils n'intervenaient pas, le conflit pouvait dégénérer en une fracture confessionnelle irrémédiable, entre un Nord musulman et un Sud chrétien : « On s'est assis pour dire d'une seule voix à nos concitoyens d'arrêter de se battre ». Pour Mgr Kutwa, cette union des guides spirituels a permis de marquer l'opinion ivoirienne. Elle œuvre de façon continue depuis 2002, notamment à travers des caravanes de la paix dans le pays et les prêches. Mgr Kutwa a noté que la médiation des religieux auprès des leaders politiques n'a pas volontairement toujours été médiatisée afin de préserver la qualité et la discrétion de la médiation – et donc son acceptation.

L'action du collectif des religieux s'est renforcée pour les élections. Pour le premier tour, les religieux sont allés à plusieurs reprises à la rencontre des candidats, avant et après le scrutin du premier tour. Pour le second tour, les religieux ont adopté une démarche similaire, invitant les deux candidats restés en compétition en amont du débat télévisé à dépassionner leur discussion pour n'afficher que la grandeur de leur stature.

Par ailleurs, avant chacun des deux tours, les religieux ont également organisé des journées de prières interconfessionnelles.

Malgré ses inquiétudes liées à des manifestations de violence, Mgr Kutwa a affiché une certaine sérénité quant à la bonne tenue du scrutin.

**Rencontre avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M.
YJ Choi
29 novembre 2010**

Etaient présents à cette rencontre pour l'ONUCI, outre M. Choi, Mme Houndekandji, chef de la cellule de certification de l'ONUCI, Mme. Van de Fliert, responsable de la cellule de coordination de l'observation, et M. Seck, chef de la Division Electorale.

M. Choi a souligné que la période d'attente des résultats s'annonce très difficile, alors que le couvre-feu est installé et que le ministère de l'Intérieur a fait lire un communiqué à l'antenne de la RTI la veille au soir (communiqué indexant une série d'incidents ayant émaillé le scrutin dans les zones CNO).

M. Choi a indiqué que du fait du couvre feu, de nombreux commissaires des CE locaux étaient rentrés chez eux avec les procès verbaux au lieu de les porter à la commission locale pour centralisation et transmission des données. Le RSSG, avec une partie du corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire, a dû intervenir pour que ces commissaires retournent dans les commissions dans la nuit.

M. Choi a également indiquée qu'en dépit de certains incidents isolés dans plusieurs régions au Sud, à l'Ouest et dans le Nord du pays, le vote s'était globalement bien déroulé. Il a souligné que certains procès-verbaux de dépouillement en zone CNO n'avaient pas été signés par les représentants du candidat de la majorité présidentielle, qui ont quitté les bureaux où ils étaient assignés avant la fin des opérations.

Rencontre avec Laurent Gbagbo 30 novembre 2010

Initialement prévue avant la date du deuxième tour du scrutin présidentiel, la rencontre avec le candidat Laurent Gbagbo s'est tenue, le 30 novembre. A assisté à cet entretien le ministre de l'Intérieur, Monsieur Désiré Tagro. La délégation de la Francophonie était conduite par Monsieur Gérard Latortue, chef de la mission d'information et de contacts.

Le candidat a évoqué les enjeux du deuxième tour en mettant l'accent sur un point particulier de la compétition : la limite d'âge, prévue par la Constitution. Selon lui, son opposant possède ici une dernière chance de se présenter au scrutin alors que lui même, plus jeune, pourra encore retenter sa chance dans cinq ans. A cet égard, il a déclaré vouloir tout mettre en œuvre pour que les crispations et frustrations ne se transforment pas en confrontations entre les parties. C'est là sa principale priorité. Il a notamment confirmé que son ministre de l'Intérieur revenait de Ouagadougou, où il a rencontré le facilitateur, dans le cadre de la gestion postélectorale.

Pour lui, les candidats et leurs militants devront se soumettre aux résultats qui seront régulièrement proclamés par les institutions compétentes. Il a confirmé avoir écrit à la Commission électorale indépendante sa décision de contester le déroulement du scrutin dans certaines localités.

Il s'est félicité d'avoir contribué, pour la première fois en Afrique, a t-il souligné, à la tenue d'un débat radiotélévisé entre deux candidats, à la veille d'un scrutin présidentiel.

Il a enfin informé la délégation francophone de sa volonté de solliciter la Francophonie pour équiper la bibliothèque et la salle informatique du mémorial Félix Houphouët-Boigny qu'il est en train d'ériger à Abidjan.

Rencontre avec la représentante du candidat Alassane Ouattara 1^{er} décembre 2010

Prévue le 27 novembre puis reportée, à cause de la visite du Facilitateur en Côte d'Ivoire, la rencontre avec les responsables du Rassemblement des républicains (RDR) parti d'Alassane Ouattara a eu lieu le 1^{er} décembre. Madame Henriette Diabaté, Secrétaire générale du parti, entourée de cinq collaborateurs, représentait le candidat Ouattara, empêché.

Madame Diabaté a remercié le Secrétaire général de la Francophonie pour le soutien apporté à son pays, particulièrement pendant la période électorale. La présence d'observateurs internationaux contribue à rassurer les électeurs et à crédibiliser le scrutin ainsi que les résultats qui en sortiront. Elle s'est inquiétée des déclarations et communiqués faits et lus à la radiotélévision nationale de certains observateurs internationaux, tendant à accréditer les allégations du pouvoir en place de graves défaillances dans les zones CNO. Heureusement, s'est-elle félicitée, les observateurs dépêchés par les Organisations internationales se distinguent des « observatoires électoraux », dont le sérieux n'est pas prouvé.

Elle a rappelé le contexte du scrutin dont les enjeux ont marqué la campagne électorale. Le candidat du Rassemblement des houphouetistes pour la démocratie et la paix (RHDP) a axé sa campagne sur la paix, l'unité et la cohésion nationales, contrairement à son adversaire, qui est prêt à tout pour garder le pouvoir.

Le RHDP est satisfait du travail accompli, entre les deux tours, par la CEI. Selon elle, les dysfonctionnements, relevés au premier tour, ont été corrigés et le scrutin s'est bien déroulé.

Elle s'est enfin interrogée sur les délais de proclamation des résultats électoraux provisoires du deuxième tour, eu égard aux contraintes qui pèsent sur la CEI.

Rencontre avec le Conseil National de la Presse 1^{er} décembre 2010

Etaient présents à cette rencontre pour le Conseil National de la Presse (CNP), le président, Eugène Dié Kacou, le secrétaire général, Maître René Bourgoïn, et la responsable du département juridique, Sidonie Amoakon.

M. Dié Kacou est revenu sur l'atmosphère qui a prévalu dans l'entre deux tours. Il a noté avec regret que le bon esprit de campagne qui avait prévalu pour le premier tour n'a pas perduré pour le second tour. Le CNP a relevé de nombreuses infractions au code d'éthique et de déontologie des journalistes.

L'entre deux tours a été marqué par un regain de tensions et de dérives, visant les champs religieux et sociaux (l'un des candidats a ainsi été traité de fils d'esclave).

La campagne du second tour a ainsi vu la multiplication de sms haineux (La sanction contre ce type de médias et d'émission de ces messages ne relève pas de la compétence du CNP), de photomontages injurieux. Le CNP a condamné ces infractions dans plusieurs communiqués.

Alors que le CNP avait fait le choix de ne pas sanctionner les dérives constatées lors de la campagne du premier tour, il a choisi une observance stricte de ses prérogatives pour le second tour. Il a ainsi adressé plusieurs blâmes (sanctions du premier degré) et condamné à des sanctions du second degré (sanctions financières) deux journaux :

- le quotidien d'Etat Fraternité Matin à une sanction pécuniaire de 3 millions de FCFA pour la parution le 25 novembre d'une double page favorable à Laurent Gbagbo signée « les amis de Laurent Gbagbo », publication qui ne se signalait pas comme publicité, laquelle était interdite dans les colonnes du journal en cette période de campagne.
- Le quotidien Le Temps pour la publication de photomontages (sanction pécuniaire de 5 millions FCFA)

Rencontre avec la Convention de la Société Civile de Côte d'Ivoire **1^{er} décembre 2010**

Pour la Société civile, Patrick N'Gouan, coordonnateur, et Paul Angaman ont dressé un bilan de l'observation électorale menée par la Convention de la Société Civile de Côte d'Ivoire(CSCI). 1100 observateurs ont été déployés par la CSCI sur l'ensemble du pays.

Les observateurs de la CSCI ont enregistré des irrégularités et incidents isolés qui n'affectent pas profondément l'élection et le résultat. Mineurs dans l'ensemble, ces incidents ont dans quelques cas été d'une réelle gravité. Certains bureaux dans le Nord et dans l'Ouest ont été victimes d'agressions (des urnes et /ou des procès-verbaux ont été volés). Des cas d'empêchement de vote ont également été relevés.

Patrick N'Gouan a souligné qu'un représentant de LMP (Gbagbo) ayant été agressé et frappé à Korhogo, mot d'ordre a été donné aux représentants LMP de nombreux bureaux de vote de la zone de quitter les bureaux de vote où ils étaient assignés.

La CSCI a déploré par ailleurs la mise en scène par la RTI les 30 novembre et 1^{er} décembre de témoignages et déclarations de groupes se réclamant d'organisations d'observation électorale internationale.

A la date de l'entretien, la CSCI n'avait pas été directement saisie de plaintes des populations relatives à l'élection.

Liste des rencontres et contacts de la mission Francophone pour le premier tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire du 31 octobre 2010

Personnalités et organismes rencontrés	Date
Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. YJ Choi	29 octobre 2010
Conseil National de la Presse	29 octobre 2010
Bureau de liaison de l'Union Africaine à Abidjan	29 octobre 2010
Ministre de la Communication et de l'Information	29 octobre 2010
Représentants de la Convention de la Société Civile	29 octobre 2010
Maurice Séri Gnoleba, ancien ministre	30 octobre 2010
Représentant du Facilitateur	30 octobre 2010
Président de la Commission électorale indépendante	30 octobre 2010
Francis Wodié	30 octobre 2010
Chef de la délégation de l'Union européenne	30 octobre 2010
Délégations de la CEDEAO et de l'UEMOA	30 octobre 2010
Président du Conseil d'administration de la Radio Télévision Ivoirienne	1 ^{er} novembre 2010
Conseil National de la Communication Audiovisuelle	2 novembre 2010
Candidat Henri Konan Bédié	2 novembre 2010
Ambassadeurs de l'espace francophone	3 novembre 2010

Liste des rencontres et contacts de la mission Francophone pour le deuxième tour de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire du 28 novembre 2010

Personnalités et organismes rencontrés	Date
Président de la Commission électorale indépendante	25 novembre 2010
Président du Conseil Constitutionnel	25 novembre 2010
Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et délégations des missions d'observation internationale	25 novembre 2010
Chef de la cellule de Certification des élections de l'ONUCI	25 novembre 2010
Mission de monitoring des médias de l'ONG Reporters sans Frontières	26 novembre 2010
Représentant du Facilitateur	26 novembre 2010
Ambassadeurs de l'espace francophone	26 novembre 2010
Premier Ministre	26 novembre 2010
Monseigneur Kutwa, Archevêque d'Abidjan et président du collectif des religieux	27 novembre 2010
Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, M. YJ Choi	29 novembre 2010
Candidat Laurent Gbagbo	30 novembre 2010
Représentant du candidat Alassane Ouattara	1 ^{er} décembre 2010
Conseil National de la Presse	1 ^{er} décembre 2010
Représentants de la Convention de la Société Civile	1 ^{er} décembre 2010